



LE LIEN

Bulletin de la **Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture**

Trimestriel 1€ - Supplément au N°199 - Juin 2019

www.ferc-cgt.org



**DOCUMENTS
PRÉPARATOIRES
AU 13^{ème}
CONGRÈS FÉDÉRAL**

DU 14 AU 18 OCTOBRE 2019

CARCANS MAUBUISSON (33)

SOMMAIRE

P.3 / EDITORIAL
par Marie BUISSON

P.4 / Rapport d'activité

P.10 / Réso 1 - Actualité

P.16 / Réso 2 - De la nécessité
d'accentuer la dimension interna-
tionale de notre FERC CGT

P.18 / Réso 3 -
Développement du privé

P.22 / Réso 4 -
Lutter contre les discriminations
pour abolir la domination

P.28 / Réso 5 -
Organisation et vie syndicale

P.33 / Fiche candidature CEF/CFC

P.35 / Glossaire

Un congrès, pour qui, pour quoi ?

Un congrès est un temps fort de la vie démocratique de nos organisations pour décider de la future orientation de la fédération et construire ensemble les nouvelles conquêtes sociales avec toute la CGT. Pour que chaque syndiqué-e soit acteur et actrice de cette démarche, le congrès doit se préparer le plus largement possible en amont dans les syndicats qui mandateront des délégué-es pour porter leurs débats et décisions.

Le 13^e congrès fédéral se tiendra à Carcans-Maubuisson (33) du 14 au 18 octobre 2019. Ce numéro spécial du Lien présente les documents (rapport d'activité, orientations) qui y seront débattus.

Je participe au congrès ?

Les statuts de la fédération prévoient la participation des délégué-es mandatés par les syndicats et l'Union Fédérale des Retraités (UFR). Ces délégué-es ont une voix délibérative et sont répartis entre les organisations fédérées proportionnellement au nombre de FNI et de cotisations payés à la fédération de 2016 à 2018.

De même, ils prévoient la participation des membres de la commission exécutive (direction sortante), des membres de la commission financière de contrôle, des représentant-es des collectifs locaux. Ceux-ci et celles-ci n'ont qu'une voix consultative.

Je suis délégué-e délibératif-ve ?

Pour être délégué-e avec voix délibérative, il faut être à jour de ses cotisations et être mandaté par son syndicat. La/le délégué-e est en effet porteur-se des débats, des opinions des syndiqué-es qui l'ont mandaté. Il/elle prend position sur toutes les questions à l'ordre du jour du congrès. Cela implique que chaque direction syndicale prenne des dispositions pour associer toutes et tous les syndiqué-es à la préparation du congrès.

Je peux être candidat-e à la direction fédérale ?

Ce sont les syndicats, les organisations fédérées, l'UFR qui peuvent mettre à disposition des candidat-es à la commission exécutive et à la commission financière de contrôle.

Celles-ci doivent parvenir à la Fédération avant le samedi 5 octobre 2019.

J'amende quoi ?

Je vote sur l'ensemble des textes proposés.

Le rapport d'activité n'est pas amendable. En revanche les résolutions d'orientation le sont.

Les amendements sont adoptés par les syndicats, unions nationales ou fédérales qui les transmettent à la fédération.

Pour permettre aux membres des « commissions des amendements » qui seront élus le premier jour du congrès de travailler dans de bonnes conditions, il est impératif que tous les amendements parviennent à la fédération avant le samedi 5 octobre à midi, à l'adresse ferc@cgt.fr.

Les syndicats, unions nationales ou fédérales porteront impérativement leurs amendements sur le fichier type (format excel) envoyé ultérieurement par mail aux organisations fédérées.

le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication
Marie BUISSON
n° CPPAP 0320 S 05498
Trimestriel 1 €
FERC - CGT Case 544
93515 Montreuil Cedex
Imprimerie Rivet Presse Édition



Du 14 au 18 octobre prochain, se tiendra le 13^e congrès de la FERC. 13 congrès, ça commence à faire une histoire syndicale même si à l'échelle de nos plus de 120 ans d'histoire CGT nous semblons encore bien jeunes ! Nous avons la chance d'avoir encore des témoignages directs des camarades qui ont mené la bataille de la création de la FERC et de la syndicalisation des enseignant-es à la CGT. Notre IHS fédéral, mémoire de cette histoire sociale et syndicale, sera d'ailleurs présent à notre congrès.

Nous aurons l'occasion de débattre collectivement des presque trois années d'activité depuis notre 12^e congrès. En effet celui-ci s'est tenu en décembre 2016, en pleine campagne électorale des présidentielles et quelques mois avant l'élection d'Emmanuel Macron. Se retourner sur notre activité c'est donc partager notre analyse de la politique ultra libérale menée par ce gouvernement. Sur les attaques contre nos métiers, nos salaires, nos qualifications, nos services publics, nos emplois et nos stratégies syndicales pour y faire obstacle.

Mais plus qu'une analyse de nos actions passées, il sera question de tracer les grands axes de notre activité syndicale à venir, d'échanger pour définir ensemble l'orientation de notre fédération. La direction fédérale fait aux militantes et militants

« 13^e congrès : à vos marques, prêt-es, ... »

des organisations fédérées des propositions qui doivent être débattues, enrichies puis validées (ou non !) par le congrès. Ces textes n'englobent pas la totalité de notre activité, ils proposent des priorités, dont celle de notre déploiement et notre renforcement dans nos champs du privé : formation, éducation populaire, sport... Les travailleuses et travailleurs de ces secteurs sont souvent précaires et/ou salarié-es d'entreprises de petites tailles (Associations, TPE, PME, etc.). Elles et ils ne croisent pas souvent de militant-es CGT sur leurs lieux de travail : pour autant elles et ils ont besoin d'être défendus et soutenus. Face

à une société qui prône comme valeur fondamentale la réussite individuelle et comme mesure de réussite l'argent, de nombreux animateur-trices, éducateur-trices sportifs, formateur-trices se battent au quotidien pour l'accès de toutes et tous à la culture,

au sport, à la formation. Leurs expériences et leurs revendications auraient toute leur place dans notre fédération et elles enrichiraient aussi nos débats syndicaux.

Pour être utile à toutes et tous, la FERC doit se développer, évoluer pour accueillir plus et mieux les travailleurs et travailleuses de nos champs professionnels. Nos débats de congrès doivent être l'occasion de réfléchir collectivement, de confronter analyses et points de vue, pour sortir plus forts et plus déterminés à défendre nos valeurs et nos revendications. Nous avons besoin d'une FERC démocratique, renforcée et fraternelle pour nous défendre, gagner de nouveaux droits et changer la société.

Marie BUISSON, secrétaire générale

RAPPORT D'ACTIVITÉ

04

Supplément au Lien N° 199 - juin 2019

Le mandat a commencé en pleine campagne électorale des présidentielles, campagne à rebondissements, qui a vu un score très élevé d'une liste portant un programme de rupture économique, écologique et démocratique. Ce score élevé ne lui a toutefois pas permis d'accéder au second tour qui a mis face à face le FN et la REM... La FERC a repris entre les 2 tours le mot d'ordre CGT de « pas une voix au FN ». Si Macron n'a pas fait un score extraordinaire, surtout en tenant compte des abstentions, il a accédé à la présidence ; les législatives qui ont suivi lui ont donné tout ce dont il avait besoin pour mettre en œuvre son programme ultra libéral au service des plus riches. Programme qui s'est vite affirmé avec la baisse des APL, la suppression de l'ISF et la réduction du nombre de contrats aidés.

Le début de mandat a également été marqué par une intervention policière emblématique du traitement fait aux jeunes des quartiers populaires. Théo, 22 ans, a été violemment interpellé : la FERC, après un communiqué condamnant les violences policières, a signé l'appel à manifester un samedi avec les jeunes, leurs familles et les associations. La confédération a également rejoint l'appel.

Assez rapidement après sa prise de pouvoir, le gouvernement Macron a poursuivi le travail de casse du code du travail engagé par Hollande. Cette réforme baptisée par la CGT, Loi travail XXL, a pour but de déstructurer en profondeur le monde du travail, remettant en cause également la place des organisations syndicales et leur fonction de défense collective des intérêts des travailleurs et travailleuses. D'ailleurs pour cette loi comme pour les suivantes la tactique a été claire : pas de négociations mais des « concertations », réunions informelles sans proposition de texte

et débouchant invariablement sur le projet de loi voulu et rédigé par le gouvernement. Après l'été la CGT a décidé de rompre les discussions, tout en poursuivant la construction de la mobilisation avec un appel dès septembre 2017 annoncé bien en amont. Il n'a malheureusement pas été possible de conserver un front syndical solide, comme pour la lutte précédente, avec la défection du secrétaire général de FO. Les mouvements de grève n'ont pas entraîné les salarié-es à entrer massivement dans la lutte. Dans les champs du public, dans lesquels le code du travail n'est pas la référence, les chiffres de grévistes sont restés en-deçà de nos attentes et de nos efforts pour faire un lien entre nos différents champs de syndicalisation.

Pourtant, il n'a pas fallu attendre longtemps après le vote de la loi Travail XXL par ordonnances, pour en voir la déclinaison dans le public avec les annonces autour de CAP 2022 et la réforme de la Fonction publique. Selon une mécanique bien rodée les ministres ont fait par voie de presse annonces perlées de suppressions de postes, de contractualisation. La poursuite de la politique de gel du point d'indice a continué de dégrader fortement le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Ce sont également les CHSCT et les CAP, outils de défense collective des agent-es titulaires et précaires, qui disparaîtraient en tant que tels. Derrière tout ceci c'est bien la casse du statut qui est visée, un statut encore porteur de garantie et de protection pour les personnels et les services publics. L'UFSE a participé activement à la construction du front intersyndical de lutte avec des appels à des journées de mobilisations plutôt fortes et réussies mais sans mouvement de grève massif dans la durée.

Nos camarades cheminot-es se sont mobilisés au printemps 2018 contre

la réforme ferroviaire, après la publication d'un contre-projet CGT largement diffusé, ils et elles sont entrés dans un mouvement de grève volontairement intermittent. Ils et elles ont essayé de trouver des solutions aux difficultés rencontrées depuis plusieurs années pour construire des mouvements de grève reconductible... La CGT a été au centre de l'intersyndicale. Comme d'autres secteurs nous avons essayé de construire des appels convergents avec les cheminot-es. En mai 2018 nous avons organisé, avec l'interfédérale et la CGT Cheminots, une manif contre Parcoursup convergente avec le rassemblement des cheminot-es à l'École militaire. Mais il n'y a pas eu de grève générale et la réforme est passée. Pendant cette lutte il y a aussi eu des tentatives de construction de fronts syndicaux, politiques et associatifs, en particulier l'appel à la « Marée populaire » : la CGT a participé à la construction large et la FERC y a appelé, en accord avec ses textes de CNF prônant la construction d'un large front de lutte pour le progrès social.

Dans ce même objectif, une délégation fédérale a participé aux universités d'ATTAC d'août 2018 et a coorganisé une journée de formation intitulée « Face à l'école néolibérale construire l'école de l'émancipation ». Un travail est désormais engagé sur l'organisation d'un forum Paulo Freire, dans la suite de cette expérience.

La manif du 1^{er} mai 2018 a rassemblé beaucoup de manifestant-es, avec la CGT et Solidaires : à Paris il y avait aussi un « cortège de tête » particulièrement important. A cette occasion il y a eu des charges policières violentes et un blocage dangereux de la manifestation au Pont d'Austerlitz. Cette manifestation et ses suites ont donné lieu lors de l'été 2018 à l'affaire Benalla. Celle-ci est emblématique,

avec d'autres, de la gouvernance macronienne qui tente de décrédibiliser la presse, voire de la museler, qui cherche à s'extraitre de tout contrôle politique ou administratif et se veut toute puissante : « *qu'ils viennent me chercher* » déclare le président Macron dans sa conférence de presse du 25 juillet 2018.

Cette année devait être celle de l'annonce d'une grande réforme des retraites, annonce reculée ou divulguée partiellement par des « fuites » ou des déclarations ministérielles. Ce qui est sûr c'est que le projet politique est bien le passage à la retraite par points, c'est-à-dire la casse de la retraite par répartition basée sur la solidarité intergénérationnelle et sur la cotisation sociale. Le FERC a publié un dossier sur ce sujet, sur le site et dans le Lien, défendant ce modèle et les régimes spéciaux.

La mobilisation de novembre 2018 contre les violences faites aux femmes a montré une montée des mobilisations qui ont réuni des cortèges fournis, jeunes et très militants. Les questions d'égalité au travail et dans la vie, la dénonciation du sexisme ordinaire et des violences ont pris plus de place dans la société ces dernières années. La CGT a participé à cette prise de conscience et au travail quotidien pour faire vivre l'égalité au travail, dans la vie et dans l'activité militante. Si nous avons eu du mal à faire vivre notre collectif fédéral femmes mixité, nous avons renforcé nos liens avec celui de la confédération et avec la Collective de la CGT Educ'ation. Avec nos camarades de la CGT Culture nous avons salué la mémoire de notre camarade Frédérique Mulot, secrétaire générale adjointe de la CGT Archives de Fontainebleau, assassinée par son conjoint le 1^{er} août 2017.

L'année 2018-2019 a aussi vu la montée des mobilisations pour le climat, réunissant associations, partis politiques et organisations syndicales derrière le mot d'ordre de l'urgence

sociale et climatique. Le mouvement de la jeunesse sur cette question est assez fort en France, même s'il n'est pas à la hauteur de celui d'autres pays d'Europe. C'est un mouvement citoyen mais aussi un mouvement social pour un autre modèle économique écologique et redistributif, en rupture avec la société de consommation et de production. Il ne bouscule pas que notre modèle économique mais aussi parfois nos revendications. Il a émergé hors des cadres habituels mais la FERC a décidé d'appeler aux mobilisations du samedi mais aussi à celles des jeunes.

En novembre 2018 c'est le mouvement des gilets jaunes qui a éclos sans que personne ne l'ait prévu ou vu venir même s'il reprend nos revendications sur le pouvoir d'achat, le retour de l'ISF. Il est aussi en phase avec notre caractérisation d'un pouvoir au service des riches et méprisant pour les « petits ». Il marque par sa durée, son développement et son cadre hors toute organisation constituée. Malgré une présence forte dans le mouvement, l'extrême droite a échoué à l'instrumentaliser. Au démarrage il y a eu une grande méfiance des syndicats, dont la CGT. Nous avons débattu fédéralement et notre CEF du 13 décembre 2018 puis notre CNF des 17 et 18 janvier 2019 ont appelé à la convergence avec ce mouvement social. La confédération a mis plus de temps à faire le lien avec ce mouvement, le travail des UD et UL a été déterminant pour permettre la discussion et, dans de nombreux départements, les convergences.

La répression policière, judiciaire et administrative des mouvements sociaux et des militant-es s'est très nettement amplifiée avec le gouvernement Macron. Ce n'est pas nouveau et la loi travail avait déjà amené une montée de la répression contre les manifestations mais la violence est encore montée d'un cran et tout le mouvement social en a fait l'expérience : les jeunes avec la garde à vue

des lycéen-nes mineurs du lycée Arago, ceux et celles de Mantes-la-Jolie, à genoux et mains sur la tête, mais aussi les manifestant-es des 1^{er} mai 2018 et 2019 et surtout les gilets jaunes mutilés, ayant perdu des membres ou des yeux au cours des manifestations du samedi. Ce sont également les procédures engagées à l'encontre des militant-es qui se sont multipliées pour blocage de péages, lancement de confettis... Dans l'Éducation nationale, la hiérarchie a clairement anticipé le vote de l'article 1 de la « loi sur la confiance à l'école » en convoquant les agent-es qui manifestaient leur opposition aux réformes, en déplaçant d'office les militant-es engagés dans leurs établissements, etc.

Des attaques d'ampleur contre les salarié-es dans nos champs professionnels mais aussi contre les valeurs que nous portons pour une éducation, une recherche, une culture, émancipatrices et accessibles à toutes et tous.

Pour les salarié-es du public, les attaques ont commencé assez rapidement, avec le retour du jour de carence, mesure emblématique de la défiance de l'État pour ses agent-es accusés ou soupçonnés d'abuser des arrêts maladie. La poursuite de la politique de gel du point d'indice a pesé sur le pouvoir d'achat des salarié-es, la mise en place effective et progressive du RIFSEEP dans tous les services a amplifié l'individualisation des rémunérations et la casse des solidarités.

Dans l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR), la ministre a annoncé rapidement la fin du regroupement systématique des Universités en ComUE mais c'était pour mieux mettre en place des établissements expérimentaux, regroupant universités, laboratoires de recherche publics et partenaires privés, poursuivant et amplifiant l'autonomie et la dérégulation instaurées par la loi Fioraso. La gestion locale participant à la casse des statuts des agent-es se poursuit éga-

lement, tandis que les regroupements de services entraînent des « mutualisations », joli mot pour dire suppressions des postes et d'emplois. La logique à l'œuvre pour la Recherche est restée celle du financement par projet, les ministres ou le président ont parlé régulièrement de la Recherche, mais leur approche est restée totalement idéologique et déconnectée des besoins et de l'expérience des personnels. Le manque de financements pérennes pèse sur les équipes et les laboratoires, le projet de loi de programmation pluriannuelle du budget de la recherche ne changera pas ces orientations de fond. La réforme de la Licence en cours poursuit le travail de casse des diplômes et de validation par compétences, ce sont aussi, dès la formation, les logiques individuelles qui sont mises en avant.

À la rentrée 2019 les frais d'inscriptions pour les étudiant-es non-communautaires auront été multipliés par 15, rendant très difficile l'accès aux études supérieures en France pour les jeunes issus des pays en voie de développement, rompant avec une tradition d'accueil très ancienne. Le gouvernement poursuit une politique d'augmentation des frais d'inscription commencée avec les écoles d'ingénieurs publiques depuis quelques années. C'est inquiétant aussi car partout où cette mesure a été mise en place elle a débouché, à terme, sur une augmentation des frais d'inscription pour toutes et tous.

Les militant-es de l'UNCROUS portaient depuis de nombreuses années l'exigence de la fonctionnarisation des personnels non-titulaires agent-es des Œuvres laïques universitaires. Nous avons signé avec l'UNCROUS et l'UFSE le protocole d'accord ministériel ouvrant la porte à cette fonctionnarisation, c'est une avancée importante pour la CGT. Depuis, la mise en place effective de cette mesure a fait l'objet de nombreuses réunions (MESRI, Fonction publique,

CT-MESR), l'enjeu étant le respect du protocole signé en opposition à la volonté ministérielle de la négocier au rabais. Tout au long du processus la FERC a été aux côtés des militant-es des CROUS, comme lors de la grève et de la manifestation du mois de novembre 2018 devant le ministère.

La mesure qui se trouve à la croisée de plusieurs de nos champs fédéraux et au centre de l'attaque idéologique des ministres Blanquer et Vidal est la loi ORE. Cette réforme s'est faite en urgence sur la base d'une promesse du président de la République qui s'était engagé en juillet 2017 à ne plus permettre le recours au tirage au sort pour les affectations des bachelier-es à l'université. Elle a en fait permis d'instaurer une sélection à l'entrée à l'université, c'est un recul important. La mise en place chaotique de la nouvelle procédure d'affectation ParcoursSup a été difficile pour toutes et tous, dans les lycées, dans les universités et, évidemment, pour les jeunes et leurs familles.

La FERC et ses organisations ont pris dès les premières annonces la mesure de cette réforme. Les dizaines de réunions de « concertations » ont été suivies conjointement par des militant-es de la CGT FERC Sup, de la CGT Educ'Action et de l'UNCROUS. Si cette participation n'a eu aucun effet sur le contenu de la réforme, elle a permis de prendre contact avec l'ensemble des organisations du champ, d'échanger des informations et surtout de provoquer les premières réunions interfédérales sur le sujet.

La FERC en a été à l'initiative et a pendant une année animé et accueilli les réunions de l'interfédérale contre ParcoursSup. Tout au long de l'année l'interfédérale, composée de fédérations syndicales (CGT, FO, FSU, SUD), étudiantes (Unef, Solidaires Etudiant.e.s), lycéennes (UNL, FIDL, UNL SD) et de parents d'élèves (FCPE), a lancé des appels unitaires à mobilisation. Elle a aussi publié des tribunes, convoqué

des conférences de presse et s'est exprimée de manière unanime au ministère. Les luttes et mobilisations importantes des étudiant-es n'ont pas permis de faire obstacle à la réforme, le front intersyndical large a peiné à construire le mouvement de grève des personnels pour appuyer les mobilisations de la jeunesse, même si certaines universités se sont mobilisées largement, comme à Toulouse, Tolbiac, Paris 8, Rennes, Montpellier, etc.

Le rapport Mathiot et la réforme du lycée et du bac qui ont suivi sont la suite logique de ParcoursSup. Les ministres ont commencé par l'affectation post-bac, c'était inédit, mais ils ont ensuite déroulé leurs réformes au service de la même idéologie : sélection renforcée et précoce, spécialisation, économies budgétaires. Là encore personnels et jeunes sont les premières victimes de la désorganisation des enseignements et de la mise en concurrence généralisée. En parallèle le ministre Blanquer a porté sa réforme de l'enseignement professionnel : sous couvert de revalorisation il souhaite amplifier la mise en apprentissage des mineur-es et faire baisser le coût de l'enseignement professionnel. Il supprime des heures d'enseignement général à tous les jeunes orientés dans cette voie, les assignant à un enseignement utilitariste au service de leur employabilité immédiate.

On a pu le voir à travers la « loi pour une école de la confiance » et de la réforme de la formation des enseignant-es, il s'agit bien de changements structurels qui auront des conséquences pour les statuts des personnels, leurs conditions de travail, leurs libertés dans l'exercice de leurs métiers mais aussi pour toute la société.

Nous avons été face à l'ensemble de ces réformes, structurantes pour tout notre système éducatif, en difficulté pour construire avec les militant-es et les salarié-es le mouvement de

grève capable de changer le rapport de force.

Il en va de même de la réforme de la formation professionnelle qui s'inscrit dans la droite ligne de la loi travail avec la destruction des droits collectifs et la monétarisation du droit individuel à la formation. C'est bien une mise en danger des structures de la formation professionnelle publiques par la baisse des financements et par la quasi impossibilité à accéder aux formations longues et qualifiantes ; pour le privé c'est la mise en concurrence qui contraint les plus fragiles soit à disparaître soit à brader les formations en appliquant un moins-disant social. Avec à la clé des plans sociaux comme à l'AFPA. Dans le secteur de la formation, comme dans celui de l'éducation, il s'agit bien d'une remise en cause de droits chèrement conquis par les travailleur-ses et les citoyen-nes, qui devaient garantir partout et pour toutes et tous un même accès à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Des plans sociaux, il y en a eu un également dans les associations d'éducation populaire et du sport, avec la baisse brutale des emplois aidés. Si la FERC n'a jamais défendu ces contrats précaires et sous-payés, leur suppression sans remplacement a mis en difficulté de nombreux travailleurs et travailleuses précaires, ainsi que les associations et collectivités qui les employaient. En effet la baisse des budgets des collectivités locales pèse sur le monde associatif. Le maillage territorial serré des associations d'éducation populaire est un des outils de lutte contre la montée des inégalités, c'est un moyen irremplaçable d'accès à la culture, à la connaissance, à la vie collective et solidaire, au service de toute la population. Sa destruction en dit long sur le projet de société portée par la République en marche.

Il en va de même dans le secteur du sport, où la casse du ministère et des emplois publics, met à mal une poli-

tique nationale d'accès au sport. La création d'une agence nationale du sport permet de faire entrer les opérateurs privés dans la gestion du budget public. La mise en place de CQP en lieu et place des diplômes d'État tire vers le bas les qualifications des personnels encadrant les activités sportives. Dans ces secteurs sportifs et associatifs les salarié-es sont particulièrement précaires et mal protégés.

Nous avons essayé de réunir les militant-es de ces secteurs de la FERC afin de réfléchir avec elles et eux à nos revendications et notre déploiement, en particulier lors de notre journée d'étude d'avril 2019. Nous avons aussi été contactés par le SNAPEC (Syndicat national des professeurs d'escalade et de canyoning), organisation autonome qui réfléchissait à son affiliation à une confédération. Des rencontres ont eu lieu entre janvier et juin 2019, permettant d'avancer vers une intégration de cette organisation à la FERC : ces échanges ont été intéressants et formateurs pour les militant-es de notre fédération.

Dans le secteur du privé les restructurations des branches et la modification des OPCA en OPCO modifient très profondément l'organisation du travail et des organisations syndicales défendant les salarié-es. Cela impacte aussi nos possibilités de défense individuelle, nos fonds, nos leviers pour agir sur et dans les entreprises. La mise en place de CSE tout au long de l'année 2019 mobilise l'énergie militante : avec le soutien de la confédération, la fédération a été aux côtés des organisations pour aider aux négociations, au repérage des entreprises de nos secteurs, à la mutualisation des expériences et du matériel... C'est positif mais très insuffisant vue l'ampleur de la tâche pour les militants et militantes de ces organisations. Ce d'autant plus que les entreprises attendent le dernier moment pour passer au CSE.

Les élections professionnelles de la Fonction publique se sont tenues en décembre 2018. Les personnels ont voté pour définir la représentativité des organisations syndicales, plus de 5,1 millions d'électeur-trices étaient invités à voter. Nous restons la 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique avec 21,8 %.

La CGT Educ'Action, avec 6,14 %, a gardé sa représentativité au Comité Technique Ministériel et sort renforcée avec un gain de presque 4000 voix par rapport au scrutin de 2014. Elle se maintient dans tous les corps où elle avait des élu-es paritaires et obtient, pour la première fois de son histoire un siège à la Commission paritaire nationale des Certifié-es et des élu-es dans les CAPA.

Après une campagne riche et intense, l'enseignement privé a obtenu plus 600 voix supplémentaires par rapport au dernier scrutin de 2014, soit une augmentation de plus de 16 % : ainsi la CGT Enseignement Privé obtient 1 élu-e au CCMMEP (Comité Ministériel) avec 8,3 % et devient donc représentative au niveau national, pour la 1^{ère} fois. C'est également le cas pour l'enseignement agricole privé avec 9,13 % des voix pour le vote au CCM (un élu).

Au MESRI la FERC CGT reste stable en pourcentage (+ 0,13 points) à 18,6 %, avec une participation de 30,5 % en baisse de 4 points. Elle obtient 14 500 voix, perdant tout de même 1 500 voix (soit 10 %) par rapport à 2014. La CGT garde ses 3 sièges et devient la deuxième organisation au CT-MESR, derrière le SNPTEs.

Nos organisations ont travaillé séparément et ensemble, selon les champs et les personnels, pour cette campagne. La FERC a tenté d'aider au mieux, de faciliter les mises en commun, dans les réunions préparatoires ministérielles, par exemple. Les organisations ont, volontairement ou par manque de temps, beaucoup

préparé la campagne de manière autonome, nous avons aussi respecté cette orientation. Toutefois, la fédération a produit et financé des vidéos de propagande à destination de tous les personnels. Elle a produit du matériel commun aux organisations de l'ESR pour les élections au CT ministériel.

Les résultats plutôt positifs dans nos champs ne compensent pas la moindre progression globale de la CGT dans la FP : si elle reste la 1^{ère} organisation, elle ne compense pas assez ses résultats électoraux dans le privé pour se maintenir devant la CFDT comme 1^{ère} confédération syndicale dans le pays.

La FERC en dépit de moyens limités a continué à structurer son implication dans l'Internationale de l'Éducation (IE) : participation aux Rencontres du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) ; participation à la XI^e conférence internationale sur l'enseignement supérieur et la recherche en novembre 2018 à Taiwan.

Nous avons relayé la campagne mondiale « Uni-e-s pour une Éducation de qualité pour tous ». La FERC dans ses combats avec RESF (Réseau Éducation Sans Frontières) ou le CDERE (Comité des Droits des Enfants Rom à l'Éducation) décline d'ailleurs cette exigence en France.

Nous avons largement diffusé les documents et pétitions de l'IE pour demander l'exclusion de l'Éducation et de la Culture des traités commerciaux internationaux. Notre implication depuis 2014 dans le collectif ESR du Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE) nous a permis d'y porter les propositions CGT.

En mars 2018, nous avons pu rendre compte du Forum Social Mondial (FSM) de Salvador de Bahia comme nous l'avions fait aux FSM précédents : ces lieux d'échanges permettent notamment un contact privilégié avec le

mouvement citoyen, les ONG et des syndicalistes.

En mai 2017 se tenait la première université d'automne francophone du Global Labour Institute (GLI), réseau qui essaye de regrouper au niveau international les organisations syndicales qui pour beaucoup participent à la Confédération syndicale internationale (CSI) mais portent un regard critique sur son fonctionnement actuel.

Le collectif fédéral inter a suivi toutes ces activités et publié régulièrement articles et appels.

Une fédération au service des salarié-es et de leurs organisations, qui porte des valeurs et une orientation dans et hors de la CGT.

Le mandat donné à la fédération lors de notre 12^e congrès était de mener une activité au service des salarié-es, de la défense de nos métiers et de porter nos valeurs communes, de les faire connaître et ceci en respectant la souveraineté des syndicats et de leurs unions. Cet objectif nécessitait un travail et un suivi régulier des organisations fédérées qui s'est fait à la fois par les réunions de la CEF mais aussi par un suivi régulier des instances syndicales par les membres du BF. Des militant-es de la FERC ont assisté aux congrès statutaires qui se sont tenus depuis le dernier congrès.

Nous avons eu aussi à accompagner la désaffiliation de la CGT Culture qui a fait le choix de s'affilier directement à l'UFSE. Nous avons débattu en CEF et avec les camarades de la CGT Culture, après leur vote de congrès pour la désaffiliation (octobre 2017) et après le vote du CNF de la FERC nous avons fait le choix d'accompagner cette décision débattue de longue date dans l'union nationale. Ces discussions se sont tenues également avec l'UFSE, organisation avec laquelle nous avons pu travailler sereinement depuis son congrès et son changement de nom et de statuts. La décision a été prise

conjointement de réunir de manière régulière des militant-es des 2 bureaux afin de suivre ensemble un certain nombre de dossiers revendicatifs qui impliquent nos 2 structures.

Nous avons renforcé notre travail avec la confédération, afin de rendre nos secteurs professionnels plus visibles pour toute la CGT et pour participer à la construction de l'orientation confédérale. De nombreux militant-es ont participé aux collectifs confédéraux. Nous avons aussi participé aux Assises de l'industrie, malgré quelques difficultés pour être effectivement associés aux débats. Difficultés rencontrées également pour nous faire entendre sur les questions de Services publics, traitées par un collectif auquel nous ne participons pas. L'activité militante confédérale a pu être utile à notre activité fédérale, par exemple le collectif communication ou de lutte contre les idées d'extrême droite. Cette implication renforcée a aussi permis de rendre notre activité plus visible dans la CGT et a permis la parution de plusieurs articles dans la presse confédérale (Ensemble, NVO). Le collectif confédéral élections Services publics, nous a attribué une aide financière conséquente pour les élections de décembre 2018, aide intégralement redistribuée aux organisations fédérées du public.

Le fonctionnement du collectif confédéral Recherche n'a pas été satisfaisant : la première raison est notre incapacité à participer sereinement à sa constitution (trop de candidat-es et une grande méfiance), la seconde est le fonctionnement de ce collectif qui ne suit pas exactement les règles des autres collectifs confédéraux. Par exemple, le Bureau fédéral a lu dans un compte-rendu que ce collectif sollicitait un rendez-vous avec la ministre Vidal pour exposer les revendications CGT en matière de Recherche, sans qu'aucun contact n'ait été pris avec la FERC (1^{ère} organisation au CT de ce ministère) pour échanger sur cette demande ou, *a minima*, l'informer.

D'une manière générale, la fédération a essayé d'être une aide au travail commun et à la mutualisation entre nos organisations. Dans l'ESR, le mandat a commencé avec de fortes tensions entre les différentes organisations en raison principalement de désaccords de méthode et de stratégies syndicales. Grâce au travail constructif des élu-es CGT au CT-MESR et au CNE-SER, les principales difficultés ont pu être dépassées. Des désaccords persistent mais ils ne bloquent plus l'activité. Toutefois le collectif ESR ne s'est pas beaucoup réuni et les activités communes se sont concentrées autour de la gestion des mandats et des sollicitations ministérielles, excluant de fait les camarades de l'enseignement supérieur privé. Globalement les collectifs fédéraux ont été des lieux de mise en commun et d'harmonisation, leur fonctionnement et leur régularité a été très différente selon les possibilités des participant-es et de l'actualité. Les réunions de collectifs ont fait l'objet de compte-rendu qui ont été diffusés à l'ensemble des organisations et de la CEF.

Le congrès fédéral avait donné mandat à la direction d'engager un plan de développement du privé. Ce travail a été long à mettre en route, entre autres parce que nos forces ont été très mobilisées par les élections du public. Mais notre CNF de janvier 2019 a permis d'établir une feuille de route, déclinée en plan de travail par le groupe de travail constitué ces derniers mois. Les textes préparatoires à ce XIII^e congrès marquent également cet engagement.

Les liens entre l'UFR et la direction fédérale se sont renforcés pendant ce mandat et ont permis de faire vivre de manière complémentaire les structures militantes des actif-ves et des retraité-es.

Une réflexion a été menée avec l'IHS fédéral afin de mieux lier son activité à celle de la fédération et de ses organisations. L'éclairage historique donné

par exemple sur l'enseignement professionnel lors du colloque de février 2019, est utile aux militant-es pour éclairer leur activité actuelle.

Depuis un certain temps, la question de la communication était posée. Il avait été décidé de renforcer et de moderniser nos outils de communication. Le nouveau site a vu le jour, permettant de relayer les informations fédérales, celles des organisations et d'envoyer régulièrement une newsletter aux organisations, à la CEF, aux UD et fédérations de la CGT, à la presse. Un compte Facebook a aussi été créé et alimenté plus ou moins régulièrement. Après quelques discussions un peu compliquées en début de mandat, nous avons décidé d'utiliser un serveur informatique externe qui nous a permis de créer des listes et des espaces de stockage de données.

Nous avons renouvelé le matériel pour les manifestations et essayé de renforcer la prise en charge collective des manifs en RP avec des animations et la mise en place d'un service d'ordre.

Un travail a été mené pour permettre de mieux associer la direction fédérale aux décisions concernant l'organisation et la politique financière.

Des points précis ont été faits lors des CEF et les documents ont été transmis aux organisations. Les questions financières ne peuvent être traitées en dehors des questions politiques. Pour cette raison le Bureau et l'administratrice ont été attentifs à fournir des documents clairs et accessibles permettant à la direction fédérale de discuter et de voter les budgets en janvier. Le travail de la CFC a été un appui et une aide tout au long du mandat.

Bien évidemment l'ensemble de ces activités fédérales sont au service des luttes des syndiqué-es de nos champs. L'Interfédérale construite en 2017 a aussi été un outil nouveau et important. L'orientation fédérale a pu être décidée collectivement en CEF, parfois en BF en cas d'urgence, et portée dans les réunions fédérations-confédération et les CCN : ces réunions ont toutes donné lieu à un compte-rendu. Si tout n'a pas été réalisé et si beaucoup reste à faire, l'investissement des organisations et de leurs militant-es a aidé à la construction des collectifs de travail mais aussi d'une Commission exécutive constructive qui a permis de débattre, de confronter les points de vue et de décider d'actions et de positions qui ont guidé le travail quotidien du Bureau fédéral.



RÉSOLUTION 1

Actualité

1. I - UNE ENTREPRISE DE DÉMOLITION SYSTÉMATIQUE DES CONQUÊTES DU SALARIAT

2. Le discours du pouvoir est de « redonner du pouvoir d'achat », et notamment pour celles et ceux qui travaillent. En réalité, les salaires restent gelés et l'inflation progresse. Le gel du point d'indice imposé aux agent-es publics est le modèle général pour tout le salariat. Le SMIC devient un minimum social subventionné par l'État, au lieu d'être le premier échelon de salaire et la première qualification. Les flux de redistributions sur les cotisations et les prélèvements sont devenus volontairement illisibles afin de renvoyer à chaque personne non plus à son statut de travailleuse ou travailleur inséré dans un collectif, mais à une individualisation de ses ressources et surtout de ses droits face aux « autres ».

3. Est poursuivie dans cette logique une destruction du salariat comme porteur de droits collectifs. Les luttes ont permis de gagner le Code du travail, la Sécurité sociale, la socialisation du salaire, les services publics, le statut de fonctionnaire, celui des cheminot-es... Macron se charge de porter le coup de grâce cherchant à rendre irréversibles les dommages.

4. La crise mondiale du capitalisme se poursuit et s'aggrave, la guerre commerciale que se livrent les multinationales fait rage et conduit à des conflits localisés qu'elles créent à l'occasion. Les entreprises multinationales font du « coût du travail » un outil de régulation des prix de revient dans un but unique : verser des dividendes toujours plus importants aux actionnaires. Tout cela conduit à la destruction massive des emplois et des conquêtes sociales.

5. **La FERC CGT mettra tout en œuvre pour lutter contre cette destruction des conquêtes du salariat.**

6. L'urgence écologique est mise de côté, reléguée à un simple ajustement politique.

7. Les solutions pour enrayer le dérèglement climatique et la réduction de la biodiversité sont connues depuis longtemps. Se déplacer, se nourrir, se loger, se chauffer, produire, consommer autrement c'est possible. Il est temps de les mettre en œuvre, sans en reporter la responsabilité sur les générations futures. Mais ce n'est pas possible dans le modèle économique actuel puisque la course au profit détruit aussi l'environnement et le gouvernement Macron, en poursuivant sa politique néo-libérale et répressive, participe largement à dégrader encore le climat. Comment produire et que produire relèvent bien des problématiques syndicales.

8. **La FERC CGT s'engagera dans les actions, relevant de l'urgence écologique en lien avec un changement de société. Cette réflexion se fera avec les autres structures de la CGT.**

9. Macron révèle aussi au grand jour le revers de son libéralisme économique : une attaque en règle des libertés individuelles et collectives, un mépris profond pour la démocratie, une attention bien secondaire pour les droits humains.

10. Le pouvoir réprime et a fait voter une loi attaquant la liberté de manifestation pour faire peur à l'opinion et la dresser contre les mobilisations sociales. Avec cette répression, les militant-es syndicaux, les « Gilets Jaunes », les journalistes, même de simples passant-es, sont les victimes de violences policières massives qui ont fait de très nombreuses et nombreux blessé-es.

11. Le financement des régimes de base par une partie du salaire des actif-ves construit la solidarité entre générations. Les régimes de base actuels définissent pour tous et toutes un âge de départ, un nombre d'années et un salaire de référence, le tout donnant une pension définie à l'avance et garantie par des droits. Macron veut l'individualisation totale au nom de la liberté, avec un seul paramètre : le nombre de points (la somme des cotisations versées divisée par la valeur d'achat du point). L'âge de départ ? « Vous êtes libres de partir quand vous voulez ».

12. L'âge légal n'est plus qu'un seuil pour la décote. La CGT a calculé que cela occasionnerait une baisse de 20 à 30 % des pensions *a minima*. Les systèmes par points sont faits pour pousser les salarié-es à partir le plus tard possible. Les femmes seraient les premières victimes de la « réforme » Macron qui vise aussi les pensions de réversion. Sans ces dernières, les pensions des femmes passeraient de 71 % à 58 % de celles des hommes, une aggravation catastrophique.

13. **La FERC CGT s'oppose au projet de loi Macron de régime universel par points et se prononce pour la défense et l'amélioration de tous les régimes de retraite existants, dont ceux des fonctionnaires (Code des pensions civiles et militaires, CNRACL)!**

14. Les menaces sur la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État se multiplient. On ne compte plus les actes et les discours du président Macron qui visent à remettre en cause cette loi avec un but clair : contrôler les musulman-es en France et par là-même instaurer une reconnaissance publique des cultes. Ainsi, le ministre de l'Éducation nationale souhaite que « l'idée

de Dieu » soit présente dans les programmes de philosophie, permettant aux religions d'étendre leur pensée dans l'École publique. En Île-de-France, Valérie Pécresse veut imposer une « Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité », pourtant retoquée par le Tribunal Administratif de Paris. Il s'agirait d'imposer « *aux chefs de service de faire respecter l'application du principe de laïcité et à tout agent public* ». Elle vise explicitement la religion musulmane par une formule « *le port de tenues vestimentaires imposé* » dans l'article 4 traitant de la condamnation du sexisme. Cette « charte » contredit la neutralité de la sphère publique.

15. La FERC CGT se prononce pour la défense de la loi de 1905, loi qui charge l'État de garantir la liberté de conscience (croyant-e et non-croyant-e), de garantir la liberté des cultes, et aussi loi qui affirme que l'État ne reconnaît, ne salarie ou n'en subventionne aucun.

16. Le gouvernement met en place son projet d'encadrement des jeunes. Au programme, uniforme, morale et précarité. Cela s'appelle le Service National Universel (SNU) et il sera imposé à 800 000 jeunes par an, avec un certificat exigé pour passer le bac et le permis de conduire. Son coût sera totalement disproportionné puisqu'il est prévu entre 10 à 15 milliards d'euros ! Alors que le gouvernement supprime des heures d'enseignement civique, l'Armée et la Gendarmerie vont « former les futurs citoyens » autrement dit imbiber la société de culture militaire afin de « *maintenir le lien entre l'armée [de métier] et la jeunesse* ».

17. La FERC CGT œuvre pour la paix et se prononce contre l'établissement du SNU. Les moyens prévus pour le SNU doivent être attribués à l'Education.

18. II - DANS NOS SECTEURS, DES CONTRE-RÉFORMES AU SERVICE DU CAPITALISME

19. Les contre-réformes dans l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur (loi ORE, Parcoursup, réformes des lycées) organisent tout au long de la scolarité le tri social, démantèlent le Service public et mettent ainsi à mal en particulier son caractère universel (accès pour tous et toutes), égalitaire (égalité sur tout le territoire) et gratuit.

20. Cela se traduit, par le choix de spécialités au lycée général, par une sélection à l'entrée de l'université à travers les attendus, elles obligent à ce que la poursuite d'études dans le supérieur se décide dès la troisième. Pour les élèves orientés dans la voie professionnelle, ce sont des difficultés pour accéder à l'enseignement supérieur du fait de la diminution considérable des heures de cours et donc de la baisse d'exigence dans les programmes.

21. Les enseignant-es sont tirillés entre le sens de leur métier et la mise en concurrence entre collègues et établissements. Le gouvernement entend faire basculer le système éducatif vers un système d'évaluation permanente, y compris sur les questions pédagogiques, et briser la liberté pédagogique des personnels. Par ailleurs, la loi Blanquer par son article 1^{er} veut généraliser le devoir de réserve qui ne concernait jusqu'à présent que les seuls cadres du système éducatif ou des cas bien particuliers.

22. De plus, le gouvernement a voulu marquer les esprits en abaissant la scolarité obligatoire à 3 ans alors que la quasi-totalité est déjà scolarisée. Cette mesure va obliger les collectivités locales à subventionner, en application de la loi Debré de 1959, les maternelles de l'enseignement privé sous contrat à hauteur d'au moins 50 millions d'euros par an. La loi Blanquer

va plus loin en autorisant les jardins d'enfants municipaux, associatifs ou privés à continuer à assurer la scolarisation au-delà de 3 ans. La privatisation menace.

23. La FERC CGT réaffirme sa volonté de voir abroger la loi Debré pour que les fonds publics aillent uniquement à l'École publique. La FERC CGT revendique la fonctionnarisation des personnels de l'enseignement privé sous contrat.

24. La FERC CGT exige l'abrogation de la loi Blanquer ainsi que les réformes des lycées et plus globalement les différentes réformes visant au tri social. La FERC CGT revendique la création de postes à hauteur des besoins et cherche à construire avec les personnels une école émancipatrice.

25. L'objectif des gouvernements successifs, toujours démenti mais bien réel, est l'aggravation de la différenciation des universités : les universités ou filières « d'élite » accueilleront un public choisi, qui paiera le prix fort, et bénéficiera de moyens renforcés, d'enseignements basés sur la recherche et obtiendra des diplômes d'université (locaux) réputés. *A contrario*, des universités périphériques ou certaines filières poubelles accueilleront le « tout-venant » dans des conditions encore dégradées.

26. La sélection à l'entrée à l'université a été imposée par Macron-Vidal en 2017-2018 avec la loi ORE et Parcoursup. Dès la première année, des dizaines de milliers de « candidat-es » à la poursuite d'études dans le public ont disparu.

27. L'année suivante, le gouvernement Macron-Philippe a décidé de généraliser la hausse des frais d'inscription amorcée par le gouvernement précédent pour les écoles d'ingénieurs publiques. Ce n'est que le prélude à une hausse généralisée des frais d'inscription pour tous les

étudiant-es et, avec la possibilité de déroger filière par filière, université par université, cela amorce la casse du cadre national des frais.

28. Dans le cadre des traités européens, l'objectif du gouvernement est multiple : exclure une partie de la jeunesse des études supérieures, rendre rentables et payantes certaines formations « prestigieuses » préparant ainsi leur introduction sur le marché concurrentiel de l'enseignement supérieur, mettre en place un juteux secteur bancaire de prêts pour les étudiant-es écrasés de dettes et réduire le financement du service public par l'État.

29. Évidemment, les étudiant-es étrangers, souvent parmi les plus précaires, vont ainsi être contraints de renoncer à leur projet d'études en France. C'est une attaque directe contre les valeurs d'accueil et d'ouverture de notre service public national d'enseignement supérieur et de recherche et c'est préjudiciable aux nécessaires échanges scientifiques internationaux.

30. Suite à la loi ORE, le gouvernement a imposé l'éclatement de la Licence : généralisation de la notion de blocs de compétence, en lieu et place des Unités d'Enseignement (UE) traduisant des savoirs méthodologiques et connaissances, « personnalisation » des parcours avec des contrats pédagogiques s'imposant à l'étudiant-e, et surtout casse du cadre national des 1 500 heures : un établissement n'est plus obligé d'assurer 1 500 heures d'enseignement pour délivrer une licence (stage, cours à distance, encadrement pédagogique...).

31. Une décennie « d'autonomie » des établissements, de régionalisation, de superposition d'un mille-feuilles bureaucratique et de restructurations (fusions, ComUE...), accompagné par un financement insuffisant a épuisé les personnels de l'ESR, et sérieusement mis à mal

le fonctionnement du service public. Dans cette logique, la fusion de l'IRSTEA et de l'INRA est combattue unitairement. Les organismes nationaux de recherche sont menacés de démantèlement progressif. À chaque restructuration, les personnels subissent du stress, des remises en causes des conditions de travail (congés, durée du travail, primes...), doivent parfois recandidater sur leurs propres postes ou subir des mobilités forcées, fonctionnelles ou géographiques.

32. Depuis 2005, le financement de la recherche, insuffisant, majoritairement par projets (ANR, régionaux, européens...) a largement modifié les conditions d'exercice du métier. Le manque de postes laisse un volant de jeunes chercheur-ses dans la précarité et les laboratoires doivent fonctionner avec le manque de moyens humains et matériels. L'investissement dans la recherche est vu par le gouvernement uniquement sous le prisme de la rentabilité et du transfert vers le privé. Le CIR continue à détourner 5 à 7 milliards par an de fonds publics vers le privé, sans contribution notable à la recherche privée, servant au contraire à abonder les profits des grands groupes. Le projet de loi « recherche » ne va pas changer une telle orientation : « innovation » et « recherche partenariale » avec le privé étant les maîtres-mots.

33. La CGT a signé le protocole de 2017 pour la fonctionnarisation des personnels ouvriers des CROUS et leur intégration dans les corps de l'ITRF. Cette évolution historique permet de garantir l'avenir des CROUS, de leur personnel et de leurs missions au sein du service public de l'ESR. Tout n'est pas réglé pour autant : les personnels DAPOOS restant doivent obtenir des garanties sur leurs conditions de travail (évolution de carrière, mobilité, etc.). La fonctionnarisation doit être proposée à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent : le volant de 2000 postes pour 2019 reste insuffisant. Le passage de la grille C2 à

la C3 pour les titularisé-es qui étaient à l'échelle 5 doit être mise en place dans les 2 ans de titularisation. Enfin, la polyvalence ne doit pas être imposée aux personnels (fonctionnaires ou DAPOOS). La gestion des personnels CROUS doit rester séparée de celle des personnels ITRF des universités. Leurs instances doivent être mises en place démocratiquement.

34. La FERC CGT rappelle qu'elle défend le principe d'un service d'ESR public, ouvert à toutes et tous, d'égalité qualité sur tout le territoire, gratuit, délivrant des diplômes nationaux, reconnus par les statuts et conventions collectives.

35. Elle revendique l'abrogation de Parcoursup et de la loi ORE, l'annulation des hausses de frais d'inscription, le retour au cadre 1 500 heures minimum de formation en présentiel pour la Licence contre toute logique de « blocs de compétences ». Ceci nécessite un investissement massif dans l'ESR, avec la hausse du financement récurrent et pérenne d'État ainsi que l'ouverture des postes statutaires nécessaires, la fin du financement par projet, du CIR, de l'ANR et du HCERES.

36. Elle exige l'arrêt des restructurations du secteur, la fin de « l'autonomie » dérégulatrice, le retour à des règles et des financements nationaux décidés démocratiquement.

37. La Fonction publique a déjà perdu 10 % de ses effectifs depuis 2005 et on recense aujourd'hui 185 000 contractuel-les en plus sur les trois Fonctions publiques. Entre janvier 2000 et aujourd'hui, le gel du point d'indice a induit une baisse de 16 % du pouvoir d'achat des agent-es publics.

38. Mais le gouvernement veut aller plus loin et plus vite avec CAP 2022 et sa loi de transformation de la Fonction publique avec trois objectifs : diminuer le nombre de fonctionnaires, en finir avec le statut de la Fonction publique, et soustraire

du périmètre du Service public des secteurs entiers pour les transférer au privé. Le gouvernement table sur la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires et cela malgré les déclarations alambiquées du gouvernement Macron-Philippe.

39. Il s'agit de diminuer les droits des personnels et leurs possibilités de recours. Comme dans le privé, depuis la loi Travail, les CHSCT et les comités techniques seront supprimés et remplacés par des comités sociaux d'administration. Par ailleurs, serait facilité le recours à des contractuel-les et à de nouveaux « contrats sur projets » précaires. La précarité très importante serait encore aggravée. Enfin, il s'agit de modifier le statut de la Fonction publique en favorisant une politique de « mobilité » pour faciliter la suppression de certains services, en développant les rémunérations au mérite, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) étant dessaisies de la politique d'avancement et en ouvrant la possibilité de rupture conventionnelle de contrat.

40. Mais c'est aussi, « au passage », une attaque contre les concours de recrutement. En effet, le gouvernement annonce des recrutements de CDI directement par les structures locales. Dans l'Éducation nationale, le recrutement se fera encore par concours mais au travers d'un parcours précaire puisque certains futurs enseignant-es (dans des disciplines et territoires « en tension ») sont invités à être AED dès la Licence. Le concours et le statut de fonctionnaire permettent d'assurer l'égalité d'accès de tous et de toutes à ces fonctions. Certes ce système a ses défauts et n'empêche pas la reproduction des discriminations sociales, raciales et sexistes mais sa casse n'arrangera en rien ces travers. Pire, cela mettrait à mal l'indépendance des agent-es du Service public à la merci de la hiérarchie.

41. Le gouvernement veut imposer un recrutement des enseignant-es

après le Master 2 alors qu'actuellement il est en fin de Master 1. C'est aussi la « mise en situation » des étudiant-es comme moyens d'enseignement, la modification des INSPE remplaçant les ESPE et du Master MEEF en valorisant les stages au détriment de la formation universitaire... Tout ceci dénote une volonté de mise au pas des formateur-trices et des formations par le rectorat. Ni les stagiaires, ni les étudiant-es, ni les formateur-trices ne devraient voir améliorer leurs conditions d'études ou de travail. La question du devenir des personnels des INSPE (mobilités forcées ou fonctionnelles) est posée.

42. La CGT revendique la construction d'un continuum de formation sur 5 ans : préparation au concours en L3 (modules et stages) ; admission et admissibilité niveau L3 ; puis deux années de master rémunérées en qualité de fonctionnaire-stagiaire ; puis deux années de néo-titulaire dotées d'une décharge de service pour des compléments de formation.

43. La CGT revendique de véritables temps de formation et d'accompagnement, ce qui exclut que les stagiaires soient en responsabilité à mi-temps.

44. On assiste (depuis au moins deux décennies) à une réduction voire une mise en pièces du Service public. Les arguments les plus utilisés sont : la mondialisation et sa mise aux normes soi-disant imposée, la fin des Trente Glorieuses, les crises économiques, la rentabilité, la courbe démographique... or le Service public est incompatible avec la notion de rentabilité. Tous les agent-es sur mission pérenne doivent être fonctionnaires pour garantir la réalisation des missions et il doit être financé par l'État à hauteur des besoins.

45. La FERCGT défendra le Statut général et les statuts particuliers et exige l'abrogation du projet de loi Dusopt. Elle revendique la défense des statuts nationaux, la fin de la précarité.

46. Nous vivons en cette période une attaque sans précédent sur ce qui constitue le cœur de la formation et l'émancipation de toutes et tous. La réforme Pénicaud sur la formation professionnelle et la loi PACTE vont modifier à la fois les règles de financement mais aussi la gouvernance et les structures des lieux de formation. Pour toutes et tous les citoyen-nes c'est bien la possibilité d'accéder à des formations longues et qualifiantes qui va être remise en cause avec la financiarisation du droit à la formation. Que ce soit dans le privé ou dans le public, il s'agit d'un net recul (monétisation des heures, individualisation, formation en dehors du temps de travail, et insuffisance du nombre d'heures cumulables) pour la formation des salarié-es.

47. À l'AFPA, avec une réduction de 25 % de la masse salariale, la fermeture de très nombreux centres, l'abandon de missions..., l'État met volontairement l'association à sec. Dans les lycées professionnels, nous assistons à un changement profond des finalités de l'enseignement professionnel initial. Cette réforme porte une vision utilitariste des enseignements généraux et réduit l'enseignement professionnel à une voie du lycée uniquement tournée vers l'insertion professionnelle, l'employabilité. La logique purement financière de la réforme n'a retenu que la seule règle du coût du contrat de formation, alors que les CFA connaissent de grandes disparités entre le coût réel de fonctionnement selon la qualité de la formation dispensée, le lieu d'implantation géographique, la multi-professionnalité enseignée et l'importance des établissements de formation. Cette réforme va impacter de plein fouet le panorama de la formation. Des organismes vont disparaître, d'autres se créer. Des branches professionnelles peuvent fusionner. La réforme de la formation professionnelle, qui offre la possibilité aux organismes de formation de mêler des publics de la formation initiale et continue, est une menace pour les

enseignant-es sous statut consulaire. Les Chambres des métiers et de l'artisanat y voient une opportunité pour se débarrasser de leur CFA.

48. **La FERC CGT revendique la création d'un Service public national de la Formation professionnelle avec une mise en œuvre au niveau régional. Cette question porte notamment la problématique de la place, du rôle, des missions, de la complémentarité et des statuts des acteurs/actrices de la Formation professionnelle.**

49. Le sport est un véritable phénomène de société incontournable qui doit être pris en compte. Il engage des choix de politique d'aménagement du territoire, de mise en œuvre des pratiques, de développement de l'emploi. C'est un acteur majeur de l'économie sociale. Pour preuve plus de 34 millions de Français-es déclarent pratiquer au moins une fois par semaine, que ce soit dans un cadre structuré de pratiques organisées, ou en pratiques indépendantes. Mais les pratiques sportives évoluent, avec de nouveaux sports sans encadrement et sans formations spécifiques et diplômantes. Cela risque de créer des frontières entre les pratiques et les métiers du sport. De plus les associations sportives ont des objectifs très différents des structures commerciales privées qui tentent de récupérer le champ du sport. Les associations travaillent à développer des activités à la disposition de tous les publics et participent au service national des activités physiques et sportives.

50. L'action publique doit donner les moyens de développer l'activité physique et sportive en éloignant les freins et obstacles à la pratique sportive (activité physique qui diminue avec l'âge, femmes qui font moins de sport que les hommes, classes défavorisées qui font moins de sport que les classes aisées...).

51. Les salarié-es voient leurs conditions de travail s'aggraver, avec des horaires décalés et l'extension des vacations horaires, la suppression progressive du temps de repos en fin de semaine, la dissolution des structures familiales, la restructuration permanente des entreprises, l'éloignement domicile-travail, les salaires insuffisants, les licenciements...

52. La nouvelle Agence nationale du sport, dont la FERC dénonce l'existence et la légalité, exclut, dans sa composition, les salarié-es et donc les organisations syndicales. L'orientation actuelle consiste à confier unilatéralement à une organisation patronale voire pire, à une ou plusieurs entreprises agissant pour leur propre profit, le pouvoir de décider.

53. **La FERC CGT refuse l'instrumentalisation du sport, comme outil de consommation, de management au profit du patronat et s'engagera pour que les organisations syndicales prennent leur place dans la future gouvernance du sport. Elle exige que les personnels restent sous tutelle ministérielle et l'augmentation des moyens financiers et humains (avec recrutement par voie de concours).**

54. **III - LA FERC CGT DANS L'ACTION ET L'UNITÉ**

55. La CGT repose sur ses deux pieds : la défense des intérêts immédiats des salarié-es et la transformation de la société et l'émancipation. Dans le cadre de la lutte des classes qui oppose le capital et le travail, la FERC CGT entend redonner toute sa place au travail : salaires, conditions de travail, organisation du travail avec l'humain au cœur des enjeux. Nous voulons construire un nouveau modèle de développement qui soit socialement juste, économiquement viable et respectueux de l'environnement.

56. Ce sont bien les luttes des travailleur-ses partout dans le monde, avec leurs organisations syndicales, qui freinent les tentatives d'imposer une hégémonie libérale et permettent de poser les bases d'un nouveau paradigme. La FERC CGT s'inscrit dans un projet d'émancipation sociale et de lutte contre la précarisation et la paupérisation programmées, tout en défendant les garanties collectives, première condition pour conquérir de nouveaux droits.

57. Les syndicats sont un point de repère historique, l'outil des grandes conquêtes sociales. Contrairement à ce que les médias et le gouvernement essayent de faire croire, la mobilisation des « Gilets Jaunes » ne remet pas en cause tout cela, mais doit interroger le mouvement syndical.

58. Le champ syndical, s'il veut échapper à la menace de devenir résiduel, doit mettre en débat une série de sujets. A commencer par ses propres modalités d'action. Mais aussi son rapport au politique, qui comprend en particulier sa capacité à produire une utopie offrant des perspectives d'avenir.

59. La situation interroge de surcroît les syndicats sur leurs pratiques, leurs stratégies de lutte, sur leur système de délégation et sur leur usage des réseaux sociaux qui reste encore modeste. Or, ces derniers créent de nouvelles dynamiques et concourent à une demande forte des individus de participer à une construction collective de la démocratie. Des modalités de mise en réseau de l'action syndicale, source d'implication permanente et directe sont à travailler.

60. Le gouvernement cherche à associer les organisations syndicales à la mise en œuvre des contre-réformes, c'est pourquoi il organise des « consultations » en permanence. La FERC CGT conserve en toutes circonstances son indépendance.

61. Ce qui est posé clairement c'est un système qui est passé d'une pratique de la négociation à un « dialogue social » ou des concertations avec des « partenaires sociaux », forçant à une institutionnalisation du syndicalisme. Ce « syndicalisme » n'est pas celui de la CGT. La grève, pour les tenant-es de ce syndicalisme institutionnel, n'est pas le marqueur d'un conflit social mais celui d'une régulation conflictuelle. La méthode utilisée par le gouvernement Macron est la même : épuiser les organisations dans des concertations et groupes de travail stériles, pour au final décider le contraire de ce qu'elles portent parfois unitairement, et avancer « en marche forcée » - mesures mises en place avant que la loi soit votée, passage par ordonnances, passage accéléré au Parlement et refus d'écouter les représentant-es des salarié-es et pourrissement ou/et répression violente des mobilisations...
62. **La FERC CGT dénonce ce mode de fonctionnement antidémocratique, questionne à chaque « concertation » l'opportunité ou non d'y répondre. Elle défend et développe les collectifs militants permettant l'expression de toutes et de tous, et les prises de décisions collectives. L'objectif est la construction du rapport de force pour négocier des avancés pour les travailleur-ses.**
63. **La FERC CGT soutient la nécessité d'un mouvement social unitaire.**
64. Parviendra-t-on un jour à construire une agora, un espace d'égalité sans hiérarchie préétablie, où les alternatives élaborées dans l'expérience syndicale, celle des luttes, des mouvements sociaux et citoyens, croiseront les propositions venant de la sphère politique, elle-même pluraliste ? C'est un des défis du temps présent.
65. De par leur gravité, les mesures portées par les derniers gouvernements rencontrent des résistances qui dépassent le cadre syndical. Des associations, mouvements et partis politiques participent aux mobilisations.
66. En toute indépendance et dans le respect des prérogatives de chacun-e, la synergie de toutes ces forces, prêtes à faire barrage aux projets antisociaux du gouvernement, peut permettre d'élever le rapport de force et d'isoler idéologiquement le patronat.
67. **L'unité syndicale sur la base des revendications doit demeurer l'objectif permanent pour construire des mobilisations.**
68. La division syndicale installe le syndicalisme dans une impuissance durable. Lorsqu'une organisation est hégémonique, elle peut avoir une puissance d'entraînement capable d'embarquer les autres mais ce n'est plus le cas.
69. Sans unité syndicale, pas de mobilisation sociale, pas de rapport de forces. Il convient par exemple de prendre au sérieux le fait que les discours modérés et les compromis exagérés ne sont pas condamnés par les salarié-es. Ils correspondent à l'air du temps, c'est-à-dire à un certain pessimisme alimenté par la sphère politique et l'absence de perspective crédible, sans parler de la montée des idées de l'extrême droite qui népargne pas de larges fractions du salariat. En prendre acte, ce n'est pas se rallier à ces idées et ces pratiques. Mais l'attitude de dénonciation est comme à l'habitude une réponse d'impuissance tendant à trouver l'explication de ses propres échecs chez les autres.
70. Pour organiser les luttes gagnantes, l'élargissement des mobilisations est une nécessité, c'est notre boussole syndicale.
71. Pour autant, si la pratique de l'unité d'action, l'unité syndicale plus particulière avec les syndicats se revendiquant de la volonté de transformer la société ouvre le débat de l'unification, celui-ci ne peut s'envisager que sous le contrôle des syndiqué-es eux-mêmes.
72. Rassembler le syndicalisme de transformation sociale est un enjeu pour celles et ceux qui, comme nous, défendent un projet syndical de classe et de masse.
73. **La FERC CGT travaillera à être porteuse d'une proposition d'unification du syndicalisme de transformation de la société.**
74. Toutefois, y compris dans un contexte unitaire, l'expression de nos propositions est indispensable
75. Pour nous, ce débat de l'unification ne peut se limiter à des discussions d'appareil. Il doit porter sur la stratégie des luttes et doit traverser en premier lieu les équipes militantes et les syndiqué-es pour créer les conditions d'un syndicalisme démocratique, combatif et unitaire.
76. **Il faut avancer sur la voie de la construction de plateformes revendicatives communes pour faire converger le mouvement syndical dans l'objectif d'unification.**
77. Le rapprochement de ces organisations avec notre confédération est une nécessité qui doit à terme aboutir à une réunification syndicale.
78. **Dans une démarche menée avec l'ensemble de ses organisations fédérées, la FERC CGT prendra les initiatives nécessaires, en commençant par rencontrer les différentes fédérations syndicales que nous côtoyons dans les mobilisations pour construire ensemble un projet d'unification. Cela donnera lieu à des points réguliers en CNF.**

RÉSOLUTION 2

De la nécessité d'accentuer la dimension internationale de notre FERC CGT

1. Les traditions de solidarité internationale de la CGT la conduisent à poursuivre inlassablement son combat émancipateur pour libérer les peuples de l'exploitation capitaliste et du colonialisme, pour imposer un monde de paix et de liberté, pour gagner des droits nouveaux pour les travailleur-ses.
2. C'est le sens que donne la CGT à son implication dans la Confédération Syndicale Internationale (CSI), comme à la Confédération Européenne des Syndicats (CES). S'appuyant sur des coopérations directes avec de très nombreuses organisations syndicales du monde entier, elle est présente dans tous les grands rendez-vous sociaux et environnementaux de la planète.
3. Pour la FERC CGT, la CES à l'heure actuelle fait preuve trop souvent de suivisme par rapport aux instances européennes. Elle s'est révélée incapable d'impulser un mouvement de mobilisation au côté des travailleur-ses dans la plupart des pays touchés par la crise ainsi que dans nos champs professionnels. La CGT doit œuvrer à modifier les rapports de force en interne à la Confédération Européenne des Syndicats en faveur d'une approche plus combative des enjeux sociaux, en particulier sur les droits des travailleur-ses et sur la défense et le développement des services publics.
4. Nous devons éviter à tout prix de voir la CGT se faire isoler au plan syndical européen et défendre le bilan de l'appartenance de la CGT à la Confédération Européenne des Syndicats, tout en affirmant les critiques décrivant cette CES comme pas assez combative et trop liée à la Commission européenne.
5. Lors du congrès Confédéral en mai dernier à Dijon, certain-es ont posé la question de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM). Quelques organisations de la CGT (fédérations, unions départementales, syndicats) ont adhéré à la FSM ces dernières années. Que les choses soient claires : la FERC CGT ne rentre pas dans ce débat. Nous ne pouvons cautionner le soutien de la FSM à Erdogan lorsque ce dernier emprisonne des milliers de collègue-s enseignant-es en Turquie ; nous ne pouvons comprendre un soutien sans faille à El Hassad en Syrie responsable en partie du massacre de sa population ; on ne peut se satisfaire de la position de la FSM sur la place de la Femme au Qatar au principe qu'il faille respecter les coutumes locales... L'ennemi de mon ennemi n'est pas obligatoirement mon ami et nous avons l'obligation d'être carré idéologiquement sans être jusqu'aboutiste sur un plan dogmatique.
6. La FERC doit continuer son investissement dans le Global Labour Institute.
7. Le GLI est un réseau qui essaye de regrouper au niveau international les organisations syndicales qui pour beaucoup participent à la Confédération Syndicale Internationale, mais portent un regard critique sur son fonctionnement actuel. La CGT a participé à cette initiative avec un double objectif : tisser de nouveaux liens avec des organisations syndicales et découvrir de nouvelles méthodes de militantisme issues du monde anglo-saxon, « l'organizing ». Notre démarche vise à la fois à organiser un réseau d'organisation partageant notre démarche syndicale pour peser sur les confédérations syndicales internationales mais aussi, sans attendre, renforcer une action syndicale internationale au service des luttes. Il s'agit ici d'un processus alternatif porteur d'espoirs !
8. La FERC CGT doit prendre toute sa part pour favoriser l'activité syndicale aussi bien dans les structures professionnelles internationales comme l'IE (Internationale de l'Éducation), dont elle est membre, la FMTS (Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques), qu'avec les mouvements sociaux internationaux, tel le Forum Social Européen ou Mondial pour ouvrir les perspectives

d'une internationalisation basée sur d'autres modes de production, de distribution, de consommation et de commercialisation que ceux imposés par le capitalisme mondialisé.

9. C'est le sens de notre participation aux campagnes pour imposer le droit universel à l'Éducation, pour que l'Éducation, la Connaissance et la Culture ne soient pas considérées comme des marchandises et soient exclues des traités commerciaux.

10. Les enjeux de l'éducation, la recherche, la formation et de la culture intéressent l'ensemble du monde du travail, dépassant le cadre du champ professionnel spécifique. C'est pourquoi nous sommes présent-es et actif-ves dans le cadre du travail confédéral pour que les organisations internationales auxquelles la CGT est affiliée s'emparent de ces questions.

11. **Le congrès devra se poser la question d'un investissement financier plus important de la FERC CGT au sein de l'IE par le biais d'une déclaration d'un nombre plus important et plus conforme à la réalité de nos syndiqué-es.**

12. L'investissement financier quoi qu'il en soit devra être doublé d'un investissement humain. Il est de la responsabilité des organisations appartenant à la FERC CGT de rappeler à l'ensemble des militant-es l'importance de la question internationale.

13. Dans ce cadre, la FERC CGT choisit de s'investir notamment, mais pas exclusivement, au sein de l'IE dans le travail avec le Conseil Syndical Européen de l'Éducation (CSEE) en participant à ses instances, à ses espaces d'élaboration des orientations et revendications syndicales, en particulier les séminaires, tables rondes, conférences, développant, comme au plan national un **syndicalisme de transformation de la société.**

14. La FERC devra aussi accompagner ses militant-es qui pourraient être sollicités dans les instances internationales dans le champ de l'Éducation, la Recherche et la Culture. Pour cela nous devons être présent-es en liaison avec les autres syndicats français au sein du TUAC (Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE) et dans le travail autour du dialogue social européen sectoriel. Une attention particulière devra avoir lieu, lorsque la question se pose, au travail dans les comités de groupes internationaux.

15. **La FERC devra accentuer son investissement européen pour le combat de l'égalité Femmes/Hommes, notamment en intervenant dans les groupes de travail à Bruxelles.**

16. Nous devons aussi observer ce qu'il va advenir des propositions d'organisation des Forum Sociaux Européens et Mondiaux. Si ce cadre a montré certaines limites lors du dernier forum social au Brésil, il reste intéressant pour

construire des convergences entre mouvements syndicaux et mouvements sociaux. Nous devons prendre toute notre part dans les réseaux éducation, santé, service public et recherche scientifique des mouvements sociaux. Mais en tout état de cause, la FERC CGT doit garder la pleine maîtrise et la souveraineté de ses décisions.

17. Nous devons poursuivre notre participation à la lutte contre le TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement), le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) et l'ACS (Accord sur le Commerce des Services), accords de libre-échange négociés en secret entre les États Unis, le Canada et la Commission européenne ainsi que tous les accords similaires ne visant qu'à asservir les travailleuses et travailleurs à un capitalisme insatiable.

18. Notre fédération s'est engagée, dans son champ de syndicalisation et en lien avec les initiatives de la Confédération, à la lutte du peuple palestinien pour son droit à l'autodétermination.

19. La FERC a envoyé une délégation en juillet de cette année qui a rencontré un certain nombre d'acteur-trices. C'est ainsi que nous sommes affilés à BDS à la suite de notre dernier congrès (Lien n°190) et que nous avons toujours milité pour l'ensemble des droits du peuple palestinien.

20. **La FERC CGT continuera sans transiger dans cette voie.**

RÉSOLUTION 3

Développement du privé

1. I - UN ENJEU FORT DE DÉVELOPPEMENT DANS DES SECTEURS MARQUÉS PAR LES EFFETS DE(S) PRÉCARITÉ(S)

2. Dans les champs de la FEREC, le secteur privé représente 650 000 salarié-es.

3. La particularité du champ privé dans la Fédération est son émiettement. Plus de 80 % des établissements sont des TPE et une grande partie des autres structures sont de taille très modeste. Cette fragmentation des lieux de travail impacte nos structures syndicales : hormis le SNEIP, le SNCA et le SNPEFP, dans une moindre mesure, elles sont, elles-mêmes, émiettées et caractérisées par un faible nombre d'adhérent-es/militant-es.

4. Conjointement, ce champ est caractérisé par une précarité des contrats de travail marqués par la féminisation, les contrats à temps partiels et/ou atypiques (CD2I, CDU, CDD, etc.). Ceci a pour corolaire une fragilité évidente des salarié-es et un déficit en droits syndicaux. Ces constats éclairent la difficulté d'un développement de la syndicalisation dans des secteurs où la tradition syndicale peut faire défaut.

5. Pour la CGT dans son ensemble, l'effort pour se rapprocher de secteurs du salariat où nous sommes peu présent-es est un enjeu pour la viabilité de notre projet syndical de transformation de la société.

6. De nombreuses choses ont déjà été écrites sur l'impact des trans-

formations des structures productives et de leur éclatement sur le salariat et le syndicalisme.

7. Développer notre présence syndicale, c'est bien évidemment permettre à un plus grand nombre de salarié-es de connaître l'utilité de l'organisation collective, de participer à l'action syndicale et de construire toutes et tous ensemble les mobilisations.

8. Développer notre présence syndicale, c'est aussi nous donner les moyens de rendre majoritaire notre syndicalisme. Le fait de ne plus être la première confédération syndicale française au profit de la CFDT affaiblit notre action revendicative. Trop de salarié-es n'ont pas la possibilité de donner leur voix à la CGT faute de pouvoir déposer des listes.

9. II - UNE DÉMARCHE TOURNÉE VERS LES SALARIÉ-ES

10. Être dans une dynamique de développement syndical, c'est se tourner vers les travailleur-ses, questionner son rapport au salariat et les logiques de l'adhésion syndicale. Une première évidence pour se syndiquer : il faut bien souvent croiser un syndicat. Nous ne pouvons nous contenter d'attendre que les salarié-es viennent nous chercher, il nous faut aller au-devant d'eux alors qu'ils et elles exercent leur activité professionnelle dans des contextes traditionnellement peu syndiqués et historiquement construits à partir d'institutions et organisations présentant des valeurs concurrentes à celles de la CGT.

11. Ce constat implique une réflexion très concrète sur l'utilisation de nos moyens. Il n'y a pas de recette toute faite, d'équilibre parfait, mais nous devons avoir en tête constamment la nécessité de réserver du temps, des budgets pour développer notre syndicalisme. Combien de temps et de moyens sont consacrés au fonctionnement de nos structures, à notre activité dans les instances... et au développement syndical ? C'est bien parce que les moyens nous manquent bien souvent pour mener l'activité syndicale là où nous sommes déjà, qu'il faut une action volontariste pour garder notre syndicalisme tourné vers les travailleur-ses.

12. Lancer une campagne de syndicalisation dans les déserts syndicaux ne peut se limiter à proposer une adhésion. Il faut aller plus loin et démontrer l'utilité voire la nécessité du syndicalisme. Encore trop souvent notre syndicalisme est perçu comme étant à côté des préoccupations des salariés, même si derrière cet *a priori*, il y a beaucoup de méconnaissance : nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion sur nos pratiques. Pour nous, aller au-devant des salarié-es, c'est avant tout aller au-devant de leurs préoccupations pour construire ensemble une action revendicative. Il s'agit de faire la démonstration de l'utilité du collectif pour défendre les droits acquis et en gagner.

13. A - Renforcer nos bases syndicales, répondre aux besoins des syndicats

14. Pour se tourner vers les travailleur-ses, il convient de s'appuyer sur nos bases syndicales. La fédération doit intensifier son soutien à ses

syndicats du secteur privé à partir de leurs problématiques et besoins et leur donner les moyens de leur ambition revendicative. La fédération est le lieu de la mutualisation et de solidarité au service des syndicats. Trop souvent nous refaisons ce que des camarades ont déjà fait. La fédération doit permettre un meilleur travail en réseau des syndicats pour partager ce qui fonctionne. Plus nous mutualisons nos actions, plus nous aurons de temps à consacrer aux salarié-es.

15. Les collectif « Sport » et « Associatif » sont les lieux de l'élaboration de l'activité de la fédération dans ces champs, il convient de les renforcer.

16. Chaque année une ou deux journées d'étude sur les problématiques du syndicalisme dans les secteurs privés seront organisées.

17. III - CIBLER NOTRE ACTION

18. Une démarche de développement syndical s'inscrit dans le temps long. Devant l'ampleur de la tâche, il est essentiel de se donner des objectifs clairs et de cibler nos actions. Cibler des territoires, des secteurs, des entreprises.

19. Les champs de l'animation et du sport sont dominés par les petites voire très petites structures mais il en existe aussi quelques-unes importantes voire très importantes. Un premier objectif est d'assurer une présence dans les plus grosses structures.

20. Nous sommes présent-es localement dans des grandes structures comme les fédérations d'éducation populaire. Un deuxième objectif est de partir de ces bases pour se déployer sur tout le territoire.

21. IV - S'APPUYER SUR LES STRUCTURES TERRITORIALES

22. Il semble important de rencontrer les structures territoriales pour, à la fois, mieux organiser notre activité et créer des convergences d'action avec les UD/UL.

23. Nous pouvons déjà enclencher la démarche au niveau de l'Île-de-France qui concentre une part importante des salarié-es de l'associatif et du sport. Ces rencontres ne sont pas limitées aux questions de développement dans le privé mais permettent de faire un point global sur la structuration et les problématiques fédérales.

24. Notre volonté politique de développer la CGT dans nos champs du privé de l'associatif et du sport doit s'accompagner d'une nécessaire réflexion sur notre organisation en territoire et notre structuration à venir. Cela doit se faire en lien avec les référent-es de la FERC dans les territoires qui peuvent créer des synergies pour développer des nouvelles bases et de renforcer celles existantes.

25. V - ANCRER LA PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT SYNDICAL DANS LA FÉDÉRATION

26. Il faut renforcer la réflexion sur le développement syndical dans le champ du privé au sein de la fédération et la rendre permanente. C'est un enjeu pour la CGT dans son ensemble afin d'améliorer sa représentativité nationale. C'est un enjeu pour notre fédération qui pèsera plus fortement dans les négociations de branche où s'élaborent les dispositions conventionnelles en direction des salarié-es. Une CGT forte dans les branches, c'est une CGT qui défend mieux les salarié-es, les protège mieux, particulièrement dans les champs où ils et elles sont précarisés.

27. Le développement syndical représente un objectif majeur. Sa prise en compte actuelle au sein de la fédération traduit une volonté politique, une orientation claire et affirmée, qu'il s'agit de rendre pérenne au travers de la mise en place d'un groupe de travail sous la responsabilité du Bureau fédéral spécialement dédié au renforcement syndical des champs du privé.

28. Ce collectif ne peut être constitué exclusivement de camarades du privé, compte tenu de la faiblesse de leurs droits collectifs. Son fonctionnement et sa pérennité nécessitent une prise de conscience partagée à travers la mutualisation de moyens militants et la participation effective du plus grand nombre, quels que soient par ailleurs les statuts et les organisations fédérées.

29. Le rôle de ce collectif sera de faire le lien avec les territoires, les syndicats fédérés du secteur privé pour répondre à leurs besoins de structurations.

30. A partir d'une connaissance renouvelée et mise à jour des aspirations des travailleur-ses, il impulsera la mise en place d'outils syndicaux, de revendications.

31. Il veillera à ce que les propositions d'encadrement des syndiqué-es correspondent à leurs caractéristiques sectorielles.

32. Les réalités sociologiques et économiques du sport, de l'animation et de l'éducation populaire, de l'enseignement privé, etc., nous imposent d'adapter nos discours en comprenant les valeurs prônées par ces différents secteurs pour les intégrer dans un corpus de revendications communes (salariales, conditions de travail, droits individuels et collectifs) qu'il s'agit de porter et de faire reconnaître dans et par un collectif.



33. VI - DONNER DE LA VISIBILITÉ À NOS CHAMPS

34. Gagner la bataille des idées c'est aujourd'hui, à partir d'un syndicalisme du « carreau cassé », créer les conditions de l'appropriation des valeurs et axes revendicatifs de la CGT et le faire savoir tant en interne qu'à l'extérieur de la sphère syndicale.

35. Il nous faut nous doter d'outils de communication, pertinents dans leur message en direction des salarié-es et performants, c'est-à-dire en capacité de rendre audible et visible la présence de la FERC dans les champs du privé. C'est donc communiquer sur le quotidien des travailleur-ses, leurs luttes, leurs victoires, leurs préoccupations et l'actualité de leurs champs conventionnels.

36. C'est pourquoi, il nous faut développer une communication qui prend appui sur les réalités vécues par les travailleur-ses, à travers l'élaboration de vidéos centrées sur la vie des bases syndicales, mettant en avant des portraits de camarades ou encore se faisant l'écho des combats quotidiens.

37. Nous envisageons de donner rendez-vous régulièrement aux travailleur-ses de ces champs, spécifiquement dans le sport et l'animation en créant des visuels reconnaissables, en animant des pages Facebook et en produisant des bulletins d'informations réguliers en leur direction.

38. VII - ÉLABORER ET INNOVER

39. Les pratiques habituelles de syndicalisation ont montré leurs limites pour atteindre les travailleur-ses de ces champs : il nous faut innover et trouver les canaux de communication pertinents, les formes de lutte adaptées, les revendications spécifiques. Tel est aussi l'enjeu de notre approche.

40. Nous n'avons pas toutes les réponses et il nous faudra élaborer des méthodes peu usitées jusque-là dans la FERC, en un mot INNOVER.

41. A titre d'exemple, on peut citer la collaboration qui s'engage entre le SNPEFP-CGT et l'association RéAct (Réseaux pour l'action collective transnationale). Il s'agit de favoriser la mise en réseau rapide, flexible et personnelle entre groupes de travailleur-ses de différents sites d'une même entreprise, et le syndicat sur des campagnes communes. L'objectif étant de créer des organisations solides là où il n'y en a pas. Il faut passer à l'action à travers des temps forts communicables aisément.

42. Cela passe par la formation d'animateur-trices qui seront en capacité d'aller à la rencontre des premier-es concernés sur leur lieu de travail, convaincre de l'intérêt d'adhérer, créer des liens de confiance entre les personnes et l'organisation collective, renforcer la cohésion de groupe, développer l'implication des adhérent-es dans l'organisation. Animateur-trices qui, par ailleurs, développeront des compétences stratégiques dans la résolution de conflit : faire exprimer et partager des colères, animer des réunions, hiérarchiser des revendications, cibler un-e responsable, élaborer une stratégie de lutte, s'approprier des techniques de négociation avec les décideur-ses, etc.



**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

Crédit photo : AGE / Photonostop

En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible.

Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

Plus d'information sur macif.fr



Essentiel pour moi



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.

RÉSOLUTION 4

Lutter contre les discriminations pour abolir la domination

Pour rappel, selon la loi :

« Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son patronyme, de son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de son handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable.

Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés au premier alinéa, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés.

La discrimination inclut :

1° Tout agissement lié à l'un des motifs mentionnés au premier alinéa et tout agissement à connotation sexuelle, subis par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ;

2° Le fait d'enjoindre à quiconque d'adopter un comportement prohibé par l'article 2. »

(Partie non amendable)

Préambule

1. Si depuis plusieurs congrès la FERC fait le choix d'utiliser une écriture égalitaire, c'est que la question de combattre la domination masculine et ses conséquences discriminatoires, y compris dans le domaine linguistique, est un combat anticapitaliste.
2. En effet, la langue, à tout point de vue, n'est pas neutre : elle porte un message hautement politique et pour la CGT, elle ne devrait en aucun cas délivrer un message discriminatoire.
3. C'est pourquoi la FERC, comme la CGT Education par exemple, décide de féminiser ses écrits, de favoriser l'emploi des termes épiciques, de pratiquer l'écriture égalitaire.
4. De façon volontariste, elle choisit ses mots y compris en optant pour des modifications d'expressions communément admises mais discriminatoires.
5. Ainsi les droits de l'Homme doivent être appelés les droits humains. Si les dénominations restent inchangés ou des phrases non féminisées, elles sont à considérer dans le texte comme des citations.



1. I - LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS POUR UNE SOCIÉTÉ ÉMANCIPATRICE

2. De tous temps, la domination de certaines classes sur d'autres, de certaines populations, s'appuie sur les discriminations qui créent des échelles de valeurs et catégorisent les individus. La société capitaliste intègre depuis toujours ces discriminations pour organiser la concurrence entre les travailleur-ses et façonner le monde à son image.

3. Parce qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un syndicalisme qui a pour optique de transformer la société en luttant contre toutes les dominations, et à l'instar de la CGT dans ses principes fondateurs, la FERC entend lutter contre l'ensemble des discriminations, quelle qu'en soit la nature, qu'elles soient prohibées et inscrites dans les critères de la loi ou qu'elles soient encore « légales ».

4. Dans la perspective d'émancipation et de progrès social pour toutes et tous, la FERC et ses organisations fédérées considèrent que l'Éducation, la Formation, la Recherche et la Culture, doivent baliser les chemins de la connaissance, ouvrir à la compréhension du monde, à la solidarité, participer à l'instauration de la justice sociale, constituer des remparts contre la reproduction des inégalités.

5. Dans cette optique, la FERC exige, pour les salarié-es de la Fonction publique, le respect de l'obligation de soutien de son administration lorsqu'un personnel est victime de discrimination. Pour ce faire, les différents ministères, notamment ceux de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de Recherche, des Sports, doivent mettre en place des instances, auxquelles participeront les syndicats, afin de lutter efficacement contre les discriminations dans leur ensemble. Les administrations doivent être à la pointe de la lutte

contre les discriminations en mettant en place des dispositifs pour défendre les personnes (élèves, étudiant-es, personnels, etc.) qui s'estiment victimes de propos ou d'actes discriminatoires.

6. Pour les salarié-es du privé, la FERC exige le respect des dispositions du Code du travail favorables aux salarié-es en matière de discriminations et agit pour son renforcement afin que l'interdiction des discriminations soit effective.

7. Dans tous les cas, l'action en justice doit être facilitée. Tous les textes législatifs ou réglementaires traitant de la discrimination doivent être plus contraignants pour les auteur-trices d'actes discriminatoires. La totalité de la charge de la preuve doit leur incomber.

8. La FERC entend agir pour que le droit conventionnel (national, européen et international) contre les discriminations soit mobilisé.

9. Elle lutte pour faire reconnaître de nouveaux critères de discriminations qui pour le moment sont encore « légaux » comme les critères de nationalité dans l'accès à la titularisation dans l'ensemble de la Fonction publique.

10. II - ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

11. La CGT s'est dotée en 2007 d'une charte égalité femmes-hommes. La FERC s'inscrit dans ce féminisme de lutte. Elle mène, en lien avec la confédération et les syndicats et unions de syndicats qui la composent, un combat pour l'égalité femmes-hommes, et donc l'émancipation des femmes, dans ses structures, au travail, et pour les usager-es de l'Éducation, la Recherche, et la Culture.



11bis A. L'activité de la FERC contre les discriminations faites aux femmes se déploie dans ses champs fédéraux.

12. Elle consiste à identifier et déconstruire pour agir contre toutes les formes de dominations exercées sur les femmes.

13. Au sein du collectif femmes mixité de la FERC : les syndicats ou unions de syndicats apportent leurs expériences et produisent de la réflexion et de l'activité pour lutter contre les discriminations faites aux femmes.

14. La FERC sup à Lyon a réussi à faire condamner par sa direction le professeur harceleur de doctorantes étrangères victimes de chantage « sexuel » pour obtenir des papiers et des financements de leurs études.

15. La CGT Éducation s'appuie sur la Collective, créée en 2012, pour intégrer une dimension féministe dans ses actions et ses expressions militantes. Elle s'est dotée d'une résolution femmes-hommes votée en 2017 pour mener la lutte pour l'égalité dans l'Éducation nationale. Tout d'abord, elle se saisit des dates spécifiques aux droits des femmes (8 mars, 25 novembre, etc.). Elle s'intéresse à la question de l'égalité salariale dans l'Éducation nationale ainsi qu'à la question des violences faites aux femmes au travail (participation aux groupes de travail ministériels, ...). Elle réfléchit au rôle de l'éducation pour lutter contre les stéréotypes.

16. Tous ces axes font l'objet de parutions.

17. La CGT Education a organisé deux journées de formation : « l'égalité salariale » et « construire l'égalité à l'école pour gagner l'égalité au travail » (avec la FERC).

18. Des modules de formation à destination des syndicats départementaux sont en cours d'élaboration.

19. Enfin, au sein de l'union, elle a mis en place des règles de fonctionnement : parité de la CE et du bureau, temps de parole limité et en alternance hommes-femmes. Quelques syndicats départementaux ou unions académiques de l'Éducation nationale ont créé une Collective.

20. B. L'activité de la FERC contre les discriminations se déploie dans le champ confédéral.

21. Elle a ainsi participé à plusieurs actions : rédaction et correction du guide Fonction publique pour l'égalité entre les femmes et les hommes ; organisation des intersyndicales femmes ; diffusion de matériel de propagande lors des grandes journées de mobilisation contre les violences faites aux femmes ou pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes ; animation ou participation aux journées de formation dont celles avec l'AVFT (Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail).

22. C. L'activité fédérale doit se développer

23. Les réflexions et les expériences menées dans les syndicats et unions de la FERC doivent nourrir celles des instances et des collectifs de la fédération et amener à une amélioration permanente de son fonctionnement interne quant aux rôles et implications des femmes

dans l'activité syndicale. Cela nécessite un décodage précis des modes de domination au sein de nos organisations et des actions concrètes pour y remédier.

24. **La FERC doit collecter les revendications spécifiques des femmes au sein des différents syndicats pour proposer des revendications communes qui soient au plus près de ce que vivent les syndiqué-es et les personnels et ainsi proposer :**

25. - une coordination de l'activité des syndicats et propagande ;

26. - des stages ou journées d'étude sur les discriminations, les violences faites aux femmes ;

27. - une aide à la création de nouveaux collectifs dans les syndicats ou unions de syndicats ;

28. - une création d'une plateforme de revendications communes aux personnels et usager-es ;

29. - une communication sur notre activité pour le site egalite-professionnelle.cgt.fr de la confédération.

30. III - LUTTE CONTRE LES LGBTIPHOBIES

31. Outre les discriminations liées au sexe, la FERC a fait de celles liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle une de ses priorités.

32. Le sexe ou le type sexuel d'une personne désigne les caractéristiques biologiques (génétique, chromosomes, hormones, notamment) et le genre renvoie à une construction sociale. L'identité de genre pourrait être non alignée sur l'identité sexuelle. Elle est également distincte de l'orientation sexuelle (hétérosexualité, bisexualité, pansexualité, homosexualité, etc.). L'hypothèse selon laquelle l'identité de genre serait innée, fixe et dépendante du sexe biologique ne

s'appuie sur aucune preuve scientifique. L'identité de genre est affectée par des facteurs sociaux, comme l'appartenance culturelle, le statut social, la situation professionnelle, l'éducation ou la famille.

33. Le terme « identité de genre » est généralement préféré au terme lié d'« identité sexuelle », pour éviter une confusion avec l'orientation sexuelle ou pour centrer le caractère masculin ou féminin sur le seul facteur du ressenti de la personne, et non sur ses caractéristiques biologiques.

34. C'est pourquoi la FERC par son collectif Discrimination participe activement au collectif confédéral « Collectif CGT de lutte contre l'homophobie, pour l'Égalité et la non-discrimination des lesbiennes, Gays, Bi et Trans (LGBT) » et dans le « collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire ».

34bis A. Collectif CGT de lutte contre l'homophobie, pour l'Égalité et la non-discrimination des lesbiennes, Gays, Bi et Trans. (LGBT)

35. La FERC participe depuis plusieurs années à ce collectif, aussi bien dans la rédaction des différents documents de référence de ce collectif tels que le « guide de défense syndicale contre les LGBTphobies », que dans la mise en place et à l'animation des formations syndicales sur les discriminations à Courcelle-sur-Yvette.



La FERC participe également chaque année à la marche des fiertés de région parisienne mais aussi à celles de plusieurs Unions Départementales. Le collectif nous sollicite aussi pour aider à la résolution de situations discriminantes dans nos champs fédéraux.

35bis B. Collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire

36. Le collectif est un lieu de réflexion à la fois sur les situations rencontrées par les élèves et étudiant-es que par les personnels des ministères (MENJ, MESRI et MAA). Dans ce cadre le collectif à une plateforme revendicative qui lui sert de base lors des rencontres avec les ministères pour la mise en place des campagnes de lutte contre les LGBTphobies. Il est également sollicité pour le programme de formation des personnels en particulier enseignants et de direction pour les sensibiliser aux discriminations liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle. Le collectif est invité au comité d'entente LGBTI du Défenseur Des Droits (DDD).

37. Cette lutte contre les stéréotypes de genre passe aussi par une éducation à la vie affective et à la sexualité dès le primaire (par une éducation à la sexualité, au respect des individus dans leur diversité, ainsi que par une lutte résolue contre les différentes discriminations liées à l'orientation sexuelle). Elle doit permettre d'évoquer l'ensemble des orientations sexuelles et de déconstruire les représentations genrées, et lutter ainsi contre les violences faites aux femmes et les LGBTphobies.



38. IV - DROITS DES JEUNES ET DES ENFANTS SANS PAPIERS

39. Depuis de nombreuses années et notamment en raison de ses champs de syndicalisation, la FERC est « naturellement » investie dans la défense des enfants et des jeunes sans papiers et de celles et ceux qui se voient refuser le droit à la scolarisation.

40. En effet la scolarisation de toutes et tous, au-delà même de la scolarité obligatoire, fait partie des droits fondamentaux, et est reconnue par les textes internationaux (Convention Européenne des Droits de l'Homme) et la législation française (notamment dans le Code de l'Éducation). La revendication de la CGT étant par ailleurs une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

41. Cette scolarisation, pour être poursuivie dans des conditions satisfaisantes, doit au moins permettre aux jeunes qui ont commencé un parcours d'éducation et de formation de ne pas être placés sous la menace permanente d'une expulsion, qui crée des conditions de précarité matérielle et psychologique insupportables.

42. Il appartient aux militant-es de la FERC de faire vivre ces droits et de lutter contre les discriminations liées à la nationalité, notamment dans les domaines de l'éducation et de la culture.

43. Pour permettre à notre fédération de mettre en adéquation ses principes avec ses actions la FERC participe notamment à un certain nombre de collectifs.

44. Elle est impliquée, depuis sa constitution en 2004, dans le Réseau Éducation Sans Frontière, réseau militant de défense des enfants et des jeunes scolarisé-es et de leurs familles.

45. Elle participe au collectif JUJI-E-S (Justice pour les Jeunes Isolé-es Etranger-es). Ce collectif associatif et syndical constitué en 2017 réclame l'application du droit commun et des moyens pour celles et ceux qu'on appelait les Mineurs isolés étrangers, MIE, et qu'on appelle aujourd'hui les Mineur-es non accompagné-es, MNA.

46. Elle participe à la rédaction, au financement et à la mise en ligne sur son site d'un guide juridique et militant : Le droit à l'école pour tous les enfants rédigé et soutenu par différents syndicats et associations

47. Elle participe depuis 2009 au comité de pilotage du CDERE (Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Éducation).

48. Par ailleurs la FERC participe aux activités du collectif confédéral Migrant-es, qui lutte à son niveau contre les discriminations affectant les travailleur-ses sans-papiers.

49. Face à ce qui n'est pas, comme on voudrait nous le faire croire, une crise migratoire, mais bien une crise de la solidarité et de l'accueil, la FERC CGT continuera à défendre ses valeurs partout où elle est présente.

50. Nous faisons aussi le constat que la question des Jeunes Isolé-es Etranger-es et du traitement qui leur est réservé devient particulièrement dramatique. Nos organisations respectives interviennent régulièrement et à tous les niveaux, auprès des autorités concernées.

51. Il est de notre responsabilité d'informer et d'agir pour qu'enfin les lignes bougent, en faisant vivre nos valeurs de fraternité et d'humanisme.

52. V - LUTTE CONTRE LES IDÉES DE L'EXTRÊME DROITE

53. L'extrême droite et ses idées ne constituent pas un mouvement politique comme les autres. C'est une menace pour la démocratie et le monde du travail. Sa vision du monde développée est fondée sur l'inégalité et les discriminations, en fonction des origines, des religions, des cultures et des sexes. L'extrême droite divise et met en opposition le monde du travail : elle fait ainsi le jeu du patronat. Elle porte un projet de régression sociale, et notamment d'austérité avec une casse du Service public et une diminution drastique du nombre de fonctionnaires.

54. Dans les collectivités dirigées par l'extrême droite, ses représentant-es s'attaquent systématiquement à l'Éducation, à la Culture, aux associations et aux droits des femmes, ils et elles cassent le lien social et les solidarités.

55. « Métastase rouges des quartiers », « racailles », « petits cons »... voilà comme sont qualifiés les enseignant-es par l'extrême droite à Marseille, Beaucaire et Béziers, lorsqu'ils et elles sont en désaccord avec les idées portées. Le « collectif Racine », excroissance du Rassemblement national (RN), développe ainsi un discours idéologique discriminant en considérant que le « *renoncement à l'autorité est imputable aux idéologies égalitaristes et libertaires.* ».

56. Les valeurs d'égalité et d'émancipation sont attaquées pour défendre la sélection, le tri social et la discrimination. L'extrême droite défend une école autoritaire, avec une vision rétrograde et réactionnaire des enseignements, une utilisation idéologique de l'enseignement de l'histoire et le refus du vivre-ensemble.

57. Aujourd'hui, simplement dénoncer l'extrême droite ne suffit plus pour la combattre. La mondialisation capitaliste et les politiques libérales et austéritaires menées en Europe offrent un boulevard au repli nationaliste et à la « préférence nationale ». Cette notion d'essence éminemment raciste vise à diviser les salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es et à détourner la colère de celles et ceux qui devraient au contraire se rassembler pour lutter ensemble contre les vrais privilégié-es qui accaparent les richesses produites. Ce qui est en cause, c'est la complicité des gouvernements avec le marché et les politiques économiques austéritaires. La fuite en avant dans la dérive sécuritaire est une impasse qui légitime le discours de l'extrême droite. Dans ce contexte, beaucoup de celles et ceux qui se présentent aux élections comme des « remparts » sont en réalité responsables de la montée des voix en faveur de l'extrême droite.

58. Le syndicalisme est aussi interpellé par le développement de l'extrême droite et de ses idées.

59. **La FERC CGT ne laissera passer aucune intervention ou initiative développant les idées de l'extrême droite et associant des adhérent-es. Comme elle l'a déjà fait, elle exclura tout-e adhérent-e portant publiquement les idées de l'extrême droite.**

60. Notre combat contre les idées de l'extrême droite se développera via le collectif confédéral de lutte contre les idées de l'extrême droite mais également dans des initiatives unitaires, comme celles autour de VISA (Vigilance Intersyndicale Antifasciste) à laquelle la FERC est adhérente.

61. Nous multiplierons les initiatives et formations sur le terrain, auprès des salarié-es, des privé-es d'emploi et des retraité-es, pour démontrer l'imposture sociale que représente l'extrême droite. Notre combat contre cette dernière et le fascisme sera un combat d'idées et sur le terrain pour défendre nos droits et libertés et mettre de nouvelles conquêtes sociales à l'ordre du jour.

62. VI - LA LUTTE POUR LES DROITS ET LIBERTÉS SYNDICALES

63. Avec l'arrivée au pouvoir de Macron et de son gouvernement, la répression contre le mouvement social et les droits des salarié-es s'est fortement accrue, comme l'ont mis en exergue les semaines de mobilisation des Gilets Jaunes.



63bis A. Une représentation des salarié-es minorée.

64. C'est dès son accession au pouvoir que Macron a donné le cap de sa politique. Par la Loi travail XXL et ses ordonnances, il a porté une attaque sans précédent contre les Institutions Représentatives des Personnels. Les représentant-es des salarié-es sont un levier pour les salarié-es contre les attaques du patronat. La création du Comité Social Économique, avec la fusion des IRP et la suppression des Comités d'Entreprise et des CHSCT, et la réduction de leurs prérogatives, entraîne une baisse considérable des délégué-es des personnels et syndicaux-ales (de moins 27,3 % à moins 50 %). Cette suppression a pour finalité d'institutionnaliser la fonction de représentant-e du personnel, ancienne revendication du MEDEF, et de détruire le lien de proximité avec les salarié-es.

65. Avec les ordonnances Macron, la négociation collective est déséquilibrée au profit du patronat : primauté à l'accord d'entreprise, libre choix du périmètre de négociation, contournement des syndicats, diminution sévère des moyens des IRP. Des droits fondamentaux sont bafoués (force du contrat individuel, droit au recours, droit à la réparation) ou détournés (principe constitutionnel de participation). Les accords collectifs ne pourront être remis en cause devant le ou la juge que très difficilement même s'ils sont illégaux.

66. Le gouvernement s'attaque aussi à la Fonction publique. La loi de transformation met en place une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, et supprime les compétences des commissions paritaires : c'est l'administration qui reprendra la main sur la gestion de carrière des agent-es.

67. La loi pour « une école de la confiance » ne fait que renforcer les moyens de l'employeur public pour museler les personnels via son article 1. De la même manière, la loi « anticasseurs » vise à réprimer le mouvement social et à entraver le droit à manifester en créant de nouveaux délits et en aggravant les peines.

68. Les instances comme la médecine du travail et l'inspection du travail sont entravées voire attaquées en justice dès lors qu'elles mettent à mal le capital. La FERC dénonce le fait à chaque fois dès lors qu'il y a collusion entre la justice et le patronat pour ne pas défendre la santé et les conditions de travail des salarié-es.

69. **Pour la FERC, au-delà d'une nouvelle conception du système de représentation du personnel, il est impératif d'assurer la défense des intérêts de la collectivité de travail et de faire contrepoids aux pouvoirs de l'employeur-euse.**

69bis B. De la loi à l'action répressive

70. Si le gouvernement légifère sur la destruction de libertés syndicales, il joint les actes aux écrits. et tente d'étouffer la colère et les revendications des salarié-es, retraité-es et de la jeunesse par une hausse significative de la violence, qu'il affirme légitime puisque d'État.

71. Cela se traduit par :

72. - le droit qu'ont pris certain-es président-es d'université pour faire entrer la police dans les locaux pour évacuer les étudiant-es qui occupaient les facs, voire de certains doyens qui ont fait appel à des nervis d'extrême-droite.

73. - L'augmentation des gardes à vue de militant-es syndicaux-ales et des comparutions immédiates donnant lieu à des peines lourdes pour des faits de syndicalisme et de militantisme.

74. - La création d'un « délit de solidarité » pour les militant-es qui s'insurgent contre les conditions d'accueil faites aux migrant-es.

75. - Une volonté manifeste de fermeture et d'expulser des bourses du travail et des locaux de la CGT.

76. - L'augmentation de la discrimination syndicale via des convocations les employeurs et employeuses pour des mises au pas, des mises en garde écrites pour « rappeler à l'ordre » les personnels qui voudraient lutter contre les réformes par des actions collectives au sein de leur établissement, des procédures disciplinaires parfois lourdes pour réprimer les représentant-es syndicaux-ales, par des licenciements abusifs, par des actions devant le tribunal administratif.

77. **Pour la FERC, il n'y a pas de progrès et de conquêtes sociales sans libertés syndicales.**

78. **La FERC condamne la répression violente qui s'abat sur les manifestant-es et qui tient lieu de politique pour le gouvernement. Avec sa Confédération et d'autres associations, elle continuera à revendiquer l'interdiction de certaines armes, comme le LBD, dans le « maintien de l'ordre ».**

79. **La FERC refuse la criminalisation de l'action syndicale par le gouvernement et par certaines directions d'établissements ou d'administrations qui n'opposent aucune résistance à la pression politique et/ou hiérarchique.**

80. **La FERC dénonce les jugements iniques qui touchent nos camarades et exige la relaxe des militant-es et plus largement l'arrêt de toutes les actions entreprises contre les syndicalistes qui défendent leur outil de travail, leur emploi et les droits des salarié-es.**

RÉSOLUTION 5

Organisation et qualité de vie syndicale

1. I - ENJEUX DE LA SYNDICALISATION

1bis A. Importance du syndicalisme de classe et de lutte pour transformer la société

2. Les combats des dernières années contre les contre-réformes gouvernementales ont largement démontré que le syndicalisme de lutte et de classe était nécessaire pour tenter de construire le rapport de force impératif pour faire reculer le capitalisme.

3. Pour la FERC, concevoir un syndicalisme de classe c'est créer les conditions de luttes porteuses de revendications favorables au monde du travail dans le rapport de force qui l'oppose au capital et qui visent à rassembler les salarié-es, construire avec elles et eux l'action. C'est en réaffirmant nos valeurs que nous pourrons œuvrer à transformer la société dans notre objectif de la rendre émancipatrice pour toutes et tous.

4. Mais la gravité des attaques portées par les gouvernements successifs voient des résistances se créer qui dépassent le cadre syndical : le mouvement des Gilets Jaunes l'a démontré mais les associations, mouvements et partis politiques de progrès social participent aussi aux mobilisations. En toute indépendance et dans le respect des prérogatives de chacun-e, la synergie de toutes ces forces, prêtes à faire barrage aux projets antisociaux du libéralisme, peut permettre d'élever le rapport de force et d'isoler idéologiquement le patronat et le gouvernement.

5. Pour autant, les dernières échéances électorales professionnelles ont placé la CGT au 2^e rang derrière un syndicat d'accompagne-

ment. Tant au niveau confédéral qu'au niveau fédéral, on ne peut se satisfaire de cette situation, qui est en partie due à la volonté du patronat et du gouvernement de réduire au silence ou d'intégrer dans un pseudo « dialogue social » les organisations syndicales revendicatives.

6. Même si au sein de la fédération, l'ensemble de nos organisations sont représentatives au niveau des Comités Ministériels, nous devons tirer les conséquences de ce recul de participation, le recul de la CGT dans la Fonction publique. Si, la CGT peut reconquérir sa première place de syndicat public/privé, elle doit s'interroger, au-delà de sa stratégie de lutte, sur ses pratiques syndicales et ses structures.

7. **Dans le public, la fédération doit aider au travail commun entre organisations pour mutualiser des outils et des pratiques.**

8. **Dans le privé, les élections aux CSE en cours sont aussi un enjeu pour notre implantation syndicale. C'est une occasion de mettre un pied dans les lieux de travail dans lesquels la CGT est absente.**

9. **La définition précise et la connaissance fine de notre champ fédéral sont indispensables pour mener ces actions.**

9bis B. Importance du syndicalisme de masse.

10. Pour construire le syndicalisme de masse revendiqué dans les statuts de la CGT, il est nécessaire de renforcer deux axes de travail : la continuité syndicale et la résorption des déserts syndicaux qui sont encore trop fréquents.

10bis a. La continuité syndicale

11. Si cette dernière doit être construite de différentes manières, elle a une finalité première : faire en sorte qu'un-e travailleur-se qui change de statut dans sa vie professionnelle se voie proposer de rester syndiqué à la CGT.

12. Plusieurs cas de figure sont à envisager. Un-e salarié-e peut changer d'entreprise ou d'établissement ce qui implique un changement de syndicat. Le syndicat où il/elle est syndiqué doit être en capacité d'assurer un suivi et de fournir les coordonnées du nouveau syndicat CGT auquel le/la salarié-e est susceptible d'adhérer. Si certaines des organisations fédérées de la FERC n'ont aucun problème à assurer ce suivi, certaines peuvent être en difficulté.

13. **Le rôle de la fédération est de faciliter les prises de contact entre ses syndicats mais aussi vers ceux des autres fédérations.**

14. Le 2^e cas à envisager est celui, de plus en plus en développée dans nos champs, des salarié-es précaires. Si certaines catégories sont syndiquées dans les organisations fédérées comme les Accompagnant-es des Élèves en Situation de Handicap (AESH) ou les contractuel-les dans l'Enseignement supérieur et la Recherche ou encore la Culture et les associations, ils et elles ne restent pas toujours dans leur métier initial. Dans la période sans emploi, la CGT offre à ces travailleur-ses la possibilité de rester syndiqué dans leur syndicat d'origine ou de se syndiquer dans les collectifs locaux du Comité National des Travailleurs Précaires et Privés d'Emploi (CNTPEP).

15. La FERC travaille avec ce dernier depuis de nombreuses années et devra renforcer encore son action, notamment en faisant le lien sur la question de la formation professionnelle.

16. Pour finir, le départ à la retraite ne doit pas se traduire par un départ de la CGT.

17. La FERC, en appui à son UFR, doit permettre aux syndicats et aux sections syndicales d'actif-ves de faire le recensement des « retraitables » pour leur assurer le maintien à la CGT, dans les structures adéquates des organisations fédérées, professionnelles ou locales, avec le timbre FNI retraité sur leur carte.

17bis b. Syndicalisation et lutte contre les déserts syndicaux

18. Le 52^e congrès confédéral a réaffirmé l'idée que la CGT doit être le syndicat de toutes et tous et doit donc prendre en compte les évolutions du salariat pour aller au contact de tous les travailleur-ses quel que soit leur statut y compris hors-salariat lorsqu'il y a des liens de subordination économique, tout en combattant pour que cette dernière soit effectivement reconnue par un contrat de travail.

19. Dans notre fédération, si bien sûr nous devons renforcer l'ensemble de nos syndicats, il s'agit surtout de travailler au développement de tout le secteur privé.

20. Lors du XII^e congrès nous étions engagés collectivement à travailler sur ce développement. C'est ce qui a été fait en donnant du temps à des camarades du privé via les fonds du paritarisme et en renforçant l'implication des camarades du Bureau fédéral sur cette question (temps consacré, formation au PAP, journées d'étude).

21. L'arrivée du SNAPEC dans le secteur sport de la FERC est un signe fort de cette volonté fédérale et doit nous servir d'appui pour aller déployer la fédération dans l'ensemble des associations de l'animation, de l'éducation populaire et du sport où la CGT n'est pas suffisamment présente.

22. La jeunesse, qui est au centre de la plupart de nos métiers, tient une place essentielle dans notre projet de société. Les dernières luttes ont montré que les lycéen-nes et étudiant-es portaient des revendications en adéquation avec celles de la CGT. Le 52^e congrès confédéral a reposé la question de leur syndicalisation au sein de la confédération.

23. La FERC portera ce débat avec toutes ses organisations fédérées concernées et un Conseil National Fédéral de la mandature pourra être amené à le trancher pour que la position fédérale soit développée dans la CGT.

23bis c. Cogetise et cogitiel

24. La véracité d'un syndicalisme de masse passe aussi par la connaissance des syndiqué-es et par le nombre de FNI et de cotisations versées (11 timbres).

25. La version 2 de Cogitiel devrait permettre début 2020 de mettre à jour nos fichiers d'adhérent-es, en travaillant conjointement avec les organisations fédérées. Les syndiqué-es qui ne sont pas dans cogitiel ne reçoivent pas la presse confédérale alors qu'ils/elles payent la part d'Ensemble dans leurs cotisations.

26. Il nous faudra réfléchir à une éventuelle mise en œuvre d'une formation pour aider l'ensemble des responsables à la vie syndicale des syndicats.

27. C'est le paiement de la cotisation syndicale qui concrétise l'adhésion de chaque syndiqué-e à son syndicat et son reversement qui matérialise son appartenance à la CGT. C'est en versant cette cotisation que le/la syndiqué-e donne à toutes les structures de la CGT les moyens de fonctionner et d'agir en toute indépendance.

28. La politique financière est donc un élément essentiel de l'organisation car elle lui permet de renforcer sa liberté et ses moyens d'expression et d'action. Or le retard récurrent du reversement des cotisations, le non-respect du 1 %, constatés ces dernières années pour certaines des organisations de la fédération peuvent engendrer des difficultés de fonctionnement.

29. La fédération et ses organisations fédérées doivent donc travailler conjointement pour :

30. - arriver pour l'ensemble des syndicats à un versement de la cotisation syndicale à hauteur de 1 % du salaire net, de la retraite, de la pension ;

31. - mettre en place un reversement régulier, fréquent et dès le début de l'année à CoGeTise pour ne pas mettre en difficulté les structures qui en dépendent ;

32. - faire les reversements de tous les timbres (11 timbres de l'année) au plus tard 3 mois après leur paiement par les syndiqué-es ;

33. - accroître la syndicalisation par l'augmentation du nombre de syndiqué-es dans les syndicats, la création de nouvelles bases et le renforcement de la continuité syndicale.

34. II - STRUCTURATION EN TERRITOIRE

34bis A. État de lieux de ce qui existe

35. Si le renforcement du secteur privé est une nécessité, ce n'est pas pour cela qu'il n'existe rien dans la fédération. Ainsi les syndiqué-es de certaines entreprises ou associations sont déjà organisés au sein de la FERC soit en syndicat national soit en Union de syndicats. C'est le cas des Foyers des Jeunes Travailleurs (FJT), des Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC), de la Ligue de l'enseignement, des Maisons Familiales Rurales et le Ministère des Sports notamment.

36. La finalité de la réflexion fédérale sur notre structuration n'est pas de remettre en cause l'existence de ces organisations fédérées mais d'organiser les travailleur-ses qui ne le sont pas encore.

37. Toutefois, la FERC peut apporter son aide aux syndicats qui le souhaitent pour faire un travail sur leurs adhérent-es lorsqu'ils et elles n'apparaissent pas au bon endroit dans Cogitiel car non affectés dans le bon syndicat.

38. Elle peut aussi œuvrer au développement dans ces secteurs en accord avec les organisations concernées.

38bis B. Proposition de structuration dans l'animation et le sport

39. C'est dans les champs de l'animation et du sport que le plus gros du travail fédéral sur sa structuration doit se porter. Plusieurs expériences existent comme le SDAEC 66 ou l'élargissement du syndicat des Francas de la Manche au secteur de l'animation dans son département.

40. Toutefois, la fédération doit envisager désormais une organisation qui puisse être transposée par-

tout en France pour ne laisser aucun-e travailleur-se en dehors de la CGT.

41. Pour ce faire, il faut se prononcer sur deux points : le périmètre des syndicats qui pourraient être créés et le niveau de structuration.

42. L'histoire de notre syndicalisme a montré qu'il était souvent difficile de monter des syndicats dans les Très Petites Entreprises (TPE) qui composent la majorité du secteur associatif. Il n'apparaît donc pas judicieux de multiplier de très petites structures syndicales qui ne seraient pas pérennes. En revanche, les salarié-es des associations d'animation dans leur multitude rencontrent les mêmes problématiques quel que soit l'employeur et dépendent de la même Convention Collective. De la même manière, les travailleur-ses dans les associations sportives peuvent se retrouver sur les questions de conditions de travail, quel que soit le sport.

43. Si on aurait pu envisager de mêler les deux secteurs dans une même structure, car il y a des convergences dans les revendications à défendre, cela ne permettra pas de construire un niveau national assez cohérent pour que cela soit efficace.

44. La FERC propose donc de constituer deux structurations différentes dans les territoires : l'une sur l'animation et l'autre sur le sport.

45. Concernant le niveau de chaque structure, les possibilités sont les suivantes : à l'échelon des Unions Locales, des Unions départementales, des Comités régionaux ou au niveau national. La réflexion se pose en deux termes : la capacité à regrouper un nombre viable de syndiqué-es et l'éloignement entre elles et eux pour que la communauté de travail soit gérable.

46. Pour prendre en compte ces différents aspects, la FERC propose que ce soit l'échelon départemental qui soit retenu. Il serait donc créé, là où l'implantation des entreprises le permet, un syndicat départemental de l'animation et un syndicat départemental du sport. Si le besoin s'en fait sentir, des sections au niveau des Unions Locales pourront être créées.

47. Pour mettre en cohérence leurs revendications, la FERC propose aussi de créer des Unions Nationales de l'animation et du sport, qui pourraient associer les organisations fédérées déjà existantes dans les deux secteurs.

48. Dans un premier temps, à titre provisoire, c'est la direction fédérale qui aurait en charge l'organisation et la gestion de syndicats départementaux pour aider à leur développement.

49. III - TRAVAIL AVEC LES STRUCTURES INTERPROFESSIONNELLES

49bis A. Renforcement et rôle des référent-es FERC en territoire

50. Lors des 2 dernières mandatures, les membres de la CEF ont été cartographiés sur leur territoire. Au-delà des engagements de certain-es dans les structures interpro, les camarades sont rarement identifiés en tant que FERC même si les élections Fonction publique et les mandements croisés pour le 52^e congrès ont permis d'avoir une voix FERC en tant que telle dans les réunions en territoires. Mais l'enjeu d'une activité identifiée FERC est celui du développement et de la syndicalisation. Le périmètre des organisations qui relèvent de la FERC n'est pas toujours connu en territoire, et il existe sans doute des syndiqué-es, isolé-es ou pas, qui ne sont pas repérés.

51. **Avoir des référent-es FERC en territoire permettra une meilleure visibilité de la fédération auprès des salarié-es de nos champs, des syndiqué-es et des structures inter pro.**

51bis B. Travail avec les UD et les UL

52. Se faire connaître en tant que référent-e FERC, et non pas par son syndicat, permettrait d'être identifié auprès des UD/UL de son territoire, comme « la porte d'entrée de la FERC ». Il/elle pourra diffuser un matériel simple, dans lequel on trouvera les organisations de la FERC, les conventions collectives et les OPCO qui nous concernent. Ainsi, chaque permanence et accueil en UL pourra délivrer un 1er niveau d'information et orienter le-la salarié-e vers l'organisation FERC ad hoc. Dans les domaines où les entreprises sont nombreuses et de très petites tailles (sport, animation, ...), les structures interprofessionnelles pourront faire le lien avec le syndicat départemental proposé ci-dessus pour développer la syndicalisation. Des moyens fédéraux pourront être dévolus pour ce faire.

53. **En partenariat avec les UL et UD, et comme nous le disions déjà lors de notre dernier congrès, il nous faudra mener le travail non abouti sur les syndiqué-es isolés de la fédération (environ 1000 actif-ves et 400 retraité-es) pour les attribuer aux bons syndicats car nombreux sont celles et ceux qui pourraient rejoindre un. Cela devra se faire en étroite collaboration avec le secteur associatif qui lui-même devra être renforcé.**

53bis C. Travail avec les comités régionaux

54. D'une façon contrastée suivant les endroits, nombreux-ses sont les camarades de la FERC investis dans les différentes commissions régionales qu'elles dépendent directement ou pas de nos champs. Par exemple, les commissions enseignement re-

cherche ou formation professionnelle qui existent dans les CESER. Suivant les comités régionaux, il existe de plus en plus des collectifs qui coordonnent l'activité de nos mandaté-es. Il s'agit là aussi, que la FERC soit identifiée en tant que telle, et non pas au travers d'un-e représentant-e d'une de nos organisations (le/la représentant-e de la FERC n'est pas automatiquement le ou la SG d'une des organisations fédérées de la région). La coordination doit permettre une parole CGT constante et univoque lors des interventions dans les (trop) nombreuses instances où nous sommes amenés à siéger.

55. **Les problématiques propres à chaque territoire peuvent être différentes : pour construire des revendications, la fédération doit être en lien avec les structures interprofessionnelles.**

56. IV - ACCUEILLIR ET OUTILLER NOS SYNDIQUÉ-ES

56bis A. La plaquette d'accueil et sa diffusion

57. Une plaquette de présentation de la fédération vient d'être mise à jour. On y présente l'ensemble des organisations fédérées tant du public que du privé avec les champs de salarié-es qu'elles représentent et les IDCC (Identifiant de Conventions Collectives) qui s'y rapportent dans le cas du privé.

58. Si cette plaquette doit permettre de mieux faire connaître la fédération auprès de l'ensemble des organisations professionnelles et interprofessionnelles de la CGT, elle donnera la possibilité aussi aux nouveaux et nouvelles syndiqué-es de mieux appréhender ce que recouvre l'ensemble du champ de la FERC.

59. **L'ensemble de la direction fédérale sera sollicité pour promouvoir cette plaquette dans les territoires tout comme les référent-es fédéraux.**

59bis B. Formation syndicale en lien avec les besoins des organisations fédérées et des syndiqué-es

60. L'efficacité, la force de la CGT reposent sur le nombre et l'investissement de ses syndiqué.es et sur leur capacité à agir collectivement dans un contexte d'affrontement d'intérêts opposés. Cela nécessite que tout syndiqué-e, dès son adhésion, se voie proposer un cursus de formation syndicale de la CGT.

61. Des syndiqué-es formés sont des syndiqué.es outillés pour argumenter, mener la bataille des idées et la démarche syndicale revendicative de la CGT, maîtriser leurs mandats et ainsi faire face aux combats qui les opposent au patronat et aux pouvoirs publics.

62. Si la formation générale est assurée par les syndicats, les UL et les UD, la fédération doit proposer des stages en lien avec nos champs de syndicalisation et notre activité. Le plan de formation doit être élaboré en étroite collaboration avec les organisations fédérées et répondre à deux objectifs principaux : répondre aux besoins des syndicats et des syndiqué-es ; favoriser la prise de responsabilité des militant-es.

63. La formation fédérale est un lieu de rencontre entre camarades de syndicats différents, ce qui ne peut que renforcer la qualité de vie syndicale, la mutualisation et la meilleure connaissance de nos forces.

64. Un trop grand nombre de stages est encore annulé au dernier moment faute de stagiaires. Pour pallier ce problème, outre la responsabilité individuelle de chaque syndiqué-e inscrit, il est nécessaire que le plan de

formation fédéral répondent aux attentes des syndiqué·es mais aussi que les organisations fédérées le prennent véritablement en compte et le popularisent auprès de leurs militant·es. Dans cette optique, il est impératif que le plan de formation leur soit envoyé le plus tôt possible.

65. Pour rendre cela possible, la future direction devra travailler à renforcer le collectif de travail formation syndicale (il serait primordial qu'un·e responsable à la formation de chaque organisation fédérée en fasse partie), avec un nombre suffisant de camarades pour construire le plan de formation, organiser la tenue des stages (tant sur le plan logistique que de l'animation) et en formant plus de formateur·trices pour que les interventions sur les différents thèmes des stages ne reposent pas sur les épaules de trop peu de personnes.

66. Élargir le nombre de formateur·trices, c'est aussi enrichir la formation d'autres points de vue, manières de faire, expériences et permettre à la fédération de participer aux formations dans les territoires.

67. V - INFORMER NOS ADHÉRENT·ES

68. La diffusion de l'information aux syndiqué·es, aux salarié·es dans le cadre de la bataille des idées au regard des enjeux économiques et sociaux, de nos objectifs revendicatifs dans nos champs, reste un des enjeux pour la fédération.

68bis A. La communication fédérale

69. Le travail qui sera réalisé sur la version 2 de Cogitiel permettra que chaque syndiqué·e de la FERC reçoive le Lien.

70. Le travail développé sur le site fédéral doit être poursuivi pour qu'il devienne l'outil des syndiqué·es et des salarié·es.

71. Ils/elles doivent pouvoir y retrouver l'ensemble de nos publications (appels à mobilisation, préavis de grève, communiqués, dossiers, tracts, pétitions, compte-rendu des instances) mais aussi être un portail d'entrée important vers nos structures syndicales et un moyen de contact.

72. L'envoi régulier de lettre d'information, émanant du site, à destination des organisations fédérées et des structures professionnelles doit être poursuivi.

73. Dans le cadre du développement de la fédération dans le secteur privé, il sera nécessaire d'intégrer à la liste de diffusion les syndiqué·es de l'animation et du sport lorsqu'ils et elles ne sont pas dans de grosses structures pour qu'ils et elles reçoivent un maximum d'information CGT.

74. De la même manière, si des syndicats le souhaitent, leur liste d'adhérent·es pourra y être incluse.

75. Cette communication est sous la responsabilité de la direction fédérale. Elle ne doit pas se faire en concurrence ou être redondante avec celles des organisations fédérées.

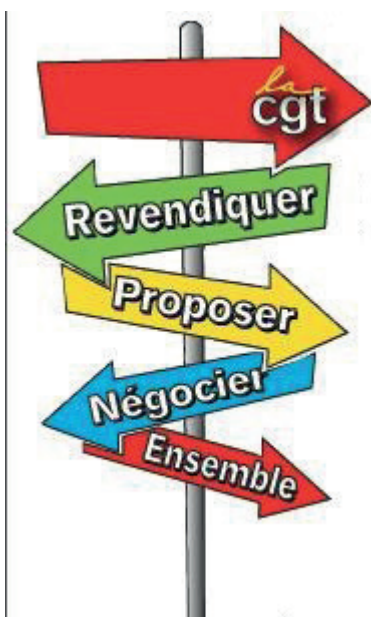
75bis B. Les outils à développer

76. Dans le cadre du déploiement de la FERC dans le secteur privé, il est proposé de mettre en place deux nouvelles publications récurrentes : un bulletin spécial animation et un bulletin spécial sport.

77. L'objectif est de rendre visibles ces deux secteurs de la fédération auprès des travailleur·ses concernés et d'aider au développement des syndicats de ces champs.

78. La FERC doit aussi continuer à développer des vidéos comme elle a su le faire au moment des élections professionnelles ou des grandes luttes dans nos secteurs.

79. La fédération doit avoir une véritable réflexion sur ce qu'est la communication aujourd'hui et comment on doit la développer dans notre organisation pour atteindre un maximum de syndiqué·es et plus largement les salarié·es et les retraité·es, notamment via les réseaux sociaux.





FICHE DE MISE A DISPOSITION POUR LES CANDIDATURES

- A LA COMMISSION EXECUTIVE FEDERALE
- A LA COMMISSION FINANCIERE ET DE CONTROLE
 - Renouvellement
 - Nouvelle candidature

Fiche de renseignement à retourner pour le 5 octobre 2019
(Décision de la commission exécutive des 12, 13 et 14 juin 2019).

Candidature présentée par :

Date d'adhésion à la CGT :

Coordonnées personnelles

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal Ville

Téléphone :

Mel :

Coordonnées professionnelles

Dénomination principale du lieu de travail :

Adresse

Profession / Fonction :

Nature du contrat / catégorie / Actif-ve – Retraité-e, etc. ;

Responsabilités syndicales

« Syndicat ou/et Unions » :

- Au niveau du lieu de travail, local, départemental :
- Au niveau régional :
- Au niveau national :

« Fédérales / Spécifiques » :

- FERC :
- UFSE :
- UGICT :
- UCR :

« Interprofessionnelles » :

- Union locale :
- Union départementale :
- Comité régional :
- CESER :
- Autres :

« Autres renseignements » :

- Volume de décharge / Heures de délégation :
- Mandats électifs :

Formations syndicales suivies

.....
.....
.....
.....
.....

Souhaite s'investir dans le(s) collectif(s) de travail :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Qualité de vie syndicale | <input type="checkbox"/> Formation syndicale |
| <input type="checkbox"/> Elections professionnelles/représentativité | <input type="checkbox"/> Communication |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur recherche | <input type="checkbox"/> Formation professionnelle |
| <input type="checkbox"/> Travail-santé | <input type="checkbox"/> DLAJ |
| <input type="checkbox"/> Lutttes contre les discriminations | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Précarités | <input type="checkbox"/> Questions éducatives |
| <input type="checkbox"/> Sport | <input type="checkbox"/> Culture |
| <input type="checkbox"/> Associatif/éducation populaire | <input type="checkbox"/> International et solidarités |
| <input type="checkbox"/> Protection sociale | <input type="checkbox"/> Autres (à toi de préciser) |

Peut apporter de l'aide dans différents secteurs (informatique, communication, vie syndicale, etc.) :

.....
.....

- AED** : assistant-e d'éducation
- AESH** : accompagnant-e des élèves en situation de handicap
- AFPA** : Association pour la formation professionnelle des adultes
- ANR** : Agence nationale de la recherche
- BDS** : Boycott Désinvestissement Sanctions
- BF** : Bureau fédéral
- CAP** : Commission administrative paritaire
- CAPA** : Commission administrative paritaire académique
- CCMMEP** : Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé
- CCN** : Comité confédéral national
- CDERE** : Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation
- CD2I** : contrat à durée indéterminée intermittent
- CDU** : contrat à durée déterminée d'usage
- CE** : Comité d'entreprise
- CES** : Confédération européenne des syndicats
- CESER** : Conseil économique, social et environnemental régional
- CFA** : Centre de formation d'apprentis
- CHSCT/E** : Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail / risques environnementaux
- CIR** : Crédit d'impôt recherche
- CNESER** : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
- CNF** : Conseil national fédéral
- ComUE** : communautés d'Universités et établissements
- CQP** : certificat de qualification professionnelle
- CROUS** : Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires
- CSE** : Comité social et économique
- CSEE** : Conseil syndical européen de l'Education
- CSFEF** : Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation
- CSI** : Confédération syndicale internationale
- CT-MESR** : Comité technique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- DAPOOS** : Dispositions Applicables aux Personnels Ouvriers des Œuvres universitaires et Scolaires
- ESPE** : école supérieure du professorat et de l'éducation
- ESR** : Enseignement supérieur et Recherche
- FMTS** : Fédération mondiale des Travailleurs scientifiques
- FP** : Fonction publique
- FSM** : Fédération Syndicale Mondiale
- FSM** : Forum Social Mondial
- GLI** : Global Labour Institut
- HCERES** : Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
- IE** : Internationale de l'Education
- IHS** : Institut d'histoire sociale
- IRP** : institutions représentatives du personnel
- INRA** : Institut national de la recherche agronomique
- INSPE** : Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation
- IRSTEA** : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- ITRF** : Ingénieur-es et personnels Techniques de Recherche et de Formation
- LBD** : lanceur de balle de défense
- LGBTI** : Phobies Lesbiennes, Gay, Bi et trans et intersexuel-les
- MAA** : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- MEEF** : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation
- MESRI** : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- ORE** : Orientation et réussite des étudiants
- PACTE** : Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises
- Pansexualité** : ou omnisexualité, est une orientation sexuelle caractérisant les individus qui peuvent être attirés, sentimentalement ou sexuellement, par un individu de n'importe quel sexe ou genre.
- PAP** : protocole d'accord pré-électoral
- RESF** : Réseau Education sans frontière
- SNAPEC** : Syndicat National des Professionnels de l'Escalade et du Canyon
- SNU** : Service national universel
- UFR** : Union Fédérale des Retraités-es
- UFSE** : Union Fédérale des Syndicats de l'État



La réforme 100 % Santé Ce qu'il faut retenir

Pour un meilleur accès aux soins

Promesse de la campagne présidentielle, le reste à charge zéro va progressivement se mettre en place pour les soins et équipements liés à l'optique, à l'audition et au dentaire.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'une politique d'accès aux soins menée depuis de nombreuses années par les mutuelles membres du Groupe VYV.

L'action prioritaire menée sur ces 3 postes de dépenses sonne comme une évidence s'agissant d'améliorer l'accès aux soins :

- 6,7 millions de Français renoncent aux lunettes, poste de dépenses dont le reste à charge moyen est de 22% (contre 8,3% de reste à charge moyen pour les dépenses de santé en France).
- 4,7 millions de Français renoncent aux soins dentaires, poste avec un reste à charge moyen de 43%.
- 2,1 millions de Français renoncent aux appareils auditifs, poste où le reste à charge moyen atteint 53%. D'ailleurs, seulement 1 personne malentendante sur 3 est appareillée actuellement.

Une réalité qui s'explique par des prises en charge de l'Assurance Maladie plus faibles sur ces 3 postes que dans les autres domaines du soin et des tarifs fixés librement par les professionnels de santé, et de façon souvent déconnectée du niveau de remboursement.

Le Groupe VYV précurseur dans l'accès aux soins pour tous

Au travers des réseaux de soins, les mutuelles du Groupe VYV ont déployé un dispositif depuis de nombreuses années déjà, pour réguler les tarifs et limiter le reste à charge. Leur pertinence s'en trouve confortée par la présente réforme.

- **La première exigence des réseaux est la qualité des prestations au meilleur prix tout en préservant la liberté de choix du bénéficiaire.** Les professionnels de santé sélectionnés s'engagent sur une charte de qualité et un respect des tarifs négociés. Avec la réforme, le réseau offrira la garantie pour l'adhérent d'une offre sans reste à charge et jouera d'autant plus son rôle de régulateur sur les tarifs libres.
- **Dans ces réseaux, nos adhérents peuvent déjà bénéficier d'offres pouvant aller jusqu'à une absence de reste à charge, tout en bénéficiant du tiers payant.** Notre expertise sur toute la chaîne de valeur des filières santé permet de contractualiser avec les professionnels de santé pour qu'ils continuent à proposer aux adhérents les dernières innovations technologiques et un plus grand choix d'équipements et dispositifs médicaux.
- **Les enjeux d'accès aux soins vont bien au-delà du 100% Santé.** Le Groupe VYV est un acteur mutualiste présent au cœur des territoires. À travers VYV Care, il regroupe plus de 1 000 établissements de soins et d'accompagnement dans les différents domaines du sanitaire, du médico-social et de la distribution de matériel médical. Le Groupe VYV combat également les déserts médicaux en développant la téléconsultation.

Objectif 2022

pour des offres sans reste à charge

Seuls certains soins seront pris en charge à 100%

L'objectif du 100% Santé est d'aboutir à un reste à charge zéro sur l'optique, le dentaire et l'audition d'ici 2022. Le principe repose sur la définition par l'État et les syndicats de professionnels d'un panier de soins sans reste à charge qui doit correspondre à des soins et dispositifs adaptés aux besoins essentiels. Ceux-ci seront **pris en charge à 100% par l'action conjuguée du régime obligatoire et des complémentaires**. Les professionnels de santé ont accepté de plafonner leurs honoraires ou prix de vente sur certaines prestations. Exemple : le 100% Santé en optique, c'est un choix parmi 17 montures adultes, 10 montures enfants dans 3 coloris uniquement, avec des verres simples ou progressifs et un tarif de monture plafonné à 30€.

La liberté de choix hors du panier défini demeure : à quel prix ?

Chacun restera libre de choisir des soins et prestations en dehors du panier de soins initié par la réforme. Selon les soins, les tarifs seront alors libres ou limités. **La base de remboursement de la Sécurité sociale sera très fortement réduite et les taux de remboursement pratiqués par les complémentaires seront également plafonnés de façon moins favorable qu'actuellement.**

Exemple : hors 100% Santé, la monture sera remboursée 0.05€ par la Sécurité sociale, et le complément pris en charge par la complémentaire santé se fera dans la limite des plafonds autorisés.

Une mise en place progressive et complexe à partir de 2020

- **À compter de janvier 2019** : les limites de tarifs et les plafonds de remboursement entreront progressivement en vigueur (audiologie puis dentaire dès avril).
Cependant, les paniers de soins intégralement remboursés ne rentreront en vigueur que l'année suivante.
- **À partir de 2020** : en optique et pour une partie du dentaire (couronnes, bridges)
- **À partir de 2021** : les audioprothèses et le reste du dentaire (prothèses amovibles).

La mise en conformité sera un enjeu pour respecter le cadre des contrats dits responsables prévu pour 2020.

Le Groupe VYV accompagne chaque client et partenaire dans la mise en œuvre du 100% Santé

- 1 Un bilan social et économique réalisé au regard des impacts de la Réforme 100% Santé.
- 2 Des outils de suivi des prestations santé consommés et du reste à charge observé pour piloter au mieux le bilan social de l'entreprise.
- 3 Des kits de communication et sensibilisation des collaborateurs.

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr

